

CHEVILLY • LARUE

le journal

MENSUEL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

N° 180 - OCTOBRE 2016

HOTEL
VILLE
**BUDGET EN BAISSSE
SERVICE PUBLIC LOCAL EN DANGER!**

Finances locales

**QUEL
AVENIR ?**

Pages 14 à 20

LE JOURNAL DE CHEVILLY-LARUE

Magazine mensuel
d'informations municipales
N°180

Directrice de la publication :
Stéphanie Daumin.

Directrice de la communication :
Patricia Durand.

Rédactrice en chef :
Géraldine Kornblum.

Journalistes :
Géraldine Kornblum, Émilie Marsaud

Photographe :
Jenny Romeiro Dias

Ont participé à ce numéro :
Michel Aumercier, Florence Bédouet,
Alex Bonnemaison, Didier Cardon,
Marc Ellenberger, Faiseurdimage,
Antoine Ginekis, Michaël Narradon,
Annie Teffaine.

Secrétariat :
Carolina Vargas Coronado

Conception et mise en page :
Pellicam+

Photogravure et impression :
imprimerie Grenier.

Régie publicitaire : Micro 5

**Direction de la Communication
de la ville de Chevilly-Larue,**
100, avenue du Général de Gaulle,
94 550 Chevilly-Larue.
Tél. : 01 79 61 63 10
Fax : 01 45 60 19 03
communication@ville-chevilly-larue.fr

Mairie de Chevilly-Larue
88, avenue du Général
de Gaulle
94 669 Chevilly-Larue Cedex
Tél. : 01 45 60 18 00

4-5 VU !

- L'ALBUM PHOTO DU MOIS



ACTUALITÉ EN VILLE

- **RÉFORME DES COLLÈGES :** EXPLICATIONS DE RENTRÉE
- **JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA PAIX :** ÉMOTIONS AUTOURS DES BRIGADES INTERNATIONALES
- **ÉDUCATION :** UN INTERNAT D'EXCELLENCE EN CONSTRUCTION
- **EPT 12 :** DÉSORMAIS NOMMÉ GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE



QUARTIERS

- **CHANTIERS D'ÉTÉ :** « TRAVAILLER, C'EST UN PLAISIR »
- **FORUM DES SPORTS :** TOUTE UNE OFFRE SPORTIVE PRÈS DE CHEZ SOI
- **FERME DU SAUT DU LOUP :** INAUGURATION DE LA CUISINE
- **OUVERTURE DU LIDL :** UN CONTENTIEUX EN COURS AVEC L'HAY-LES-ROSES



DERNIÈRE MINUTE

de financer des actions d'accompagnement social et est utilisé pour pallier les impayés d'eau, d'énergie et de téléphone quand certains ménages ne peuvent plus faire face. Le Val-de-Marne compte 47 000 demandes de logement à l'heure actuelle. Le FSH est financé et administré par le Conseil départemental depuis 2007 et les collectivités territoriales y contribuent sur la simple base du volontariat, tout comme les bailleurs sociaux et privés possédant plus de 500 logements dans le Val-de-Marne ainsi que l'opérateur de téléphone France Télécom. Les fournisseurs d'énergie et distributeurs d'eau ont pour leur part obligation de contribuer à ce fonds. *

13



SERVICES PUBLICS

- **ÉDUCATION :** CRÉATION D'UN CONSEIL POUR LES DROITS ET LES DEVOIRS DES FAMILLES

14-20



DOSSIER

- **FINANCES LOCALES :** QUEL AVENIR POUR LE SERVICE PUBLIC LOCAL ?

22-23



REPORTAGE

- **FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE :** ÇA Pousse EN VILLE !

24-25 PROFIL !

- **SÉBASTIEN RANUCCI :** NOUVEAU PROVISEUR DU LYCÉE POLYVALENT PAULINE ROLAND

26-28



CULTURE

- **OUVERTURE DE SAISON :** LE TEMPS DES SPECTACLES
- **THÉÂTRE ANDRÉ MALRAUX :** DES STAGES THÉÂTRES POUR ENFANTS, ADOS ET ADULTES
- **EXPOSITION ARCHITOPIE :** RÉINVENTER LA VILLE DANS L'ART
- **LIVRES ET MÉDIAS :** RENTRÉE LITTÉRAIRE, À VOS BOUQUINS !

29 MÉMOIRE

- **MÉMOIRE :** GUERRE D'ESPAGNE 1^{ère} PARTIE : DES CHEVILLAIS SOLIDAIRES

30-31



SPORTS

- **HANDISPORT :** LE JUDO ET LE TIR À L'ARC
- **PLACE À LA FÊTE DU SPORT !**
- **SPORT SANTÉ :** LES PARENTS ADHÈRENT

32-33 TRIBUNES

- **EXPRESSION DES ÉLU(E)S**

34-35 VIE PRATIQUE !

- **RENSEIGNEMENTS UTILES**

FONDS DE SOLIDARITÉ HABITAT LA COMMUNE INVESTIT CONTRE LE MAL-LOGEMENT

Suite à un vote au Conseil municipal le 29 septembre dernier, 2857,95€ seront versés par la commune au titre du Fonds de solidarité habitat (FSH) pour l'année 2016 : ce qui correspond à une participation de 0,15 € par année et par Chevillais. Ce fonds est destiné à être investi dans les aides à l'accès au logement et au maintien dans le logement des familles en difficulté. Il permet aussi



La loi sur les métropoles a fixé un calendrier effréné qui emporte les communes dans un rythme de décisions nécessitant une vigilance de tous les instants.



Métropole du Grand Paris : un choc de simplification ?

VOTRE MUNICIPALITÉ le dénonçait au moment des débats parlementaires, le Grand Paris est un montage bien complexe et très éloigné des citoyens. Neuf mois après sa création, sa gestation est loin d'être terminée.

À l'échelon métropolitain, quelques initiatives se mettent en place, mais rien qui ne soit pour l'instant de nature à traiter en profondeur les problèmes principaux de nos concitoyens.

Les débats stratégiques laissent d'ailleurs peu d'espoir sur la volonté politique de traiter les vrais sujets : résoudre la très grave crise du logement, qui laisse de côté près de 400 000 mal-logés, rééquilibrer les territoires entre eux afin de rapprocher les niveaux de mixité sociale et les opportunités de développement économique et d'emploi, lutter contre la « gentrification » des centres urbains, phénomène qui gagne la petite couronne et récuse à un nombre croissant de foyers le droit de vivre en ville, etc. Les égoïsmes locaux, notamment de l'Ouest parisien, sont pour l'instant malheureusement les plus forts. En tant que membre de la commission développement économique, j'essaie d'y faire vivre les enjeux de développement liés au Marché de Rungis, au territoire aéroportuaire, aux opportunités que représentent nos nombreux projets sur le territoire du Grand Orly. Je veille aussi à porter la voix de la proximité, de

l'écoute citoyenne et du respect des Maires, qui sont au contact quotidien de leurs concitoyens.

À l'échelon territorial, là aussi, les choses ne sont pas simples.

La loi sur les métropoles a fixé un calendrier effréné qui emporte les communes dans un rythme de décisions nécessitant une vigilance de tous les instants. Pas facile avec 24 communes si différentes les unes des autres et représentant près de 700 000 habitants. Déjà, cette loi mal ficelée vient artificiellement alourdir la facture des contribuables Chevillais. Tout d'abord, par un processus un peu complexe s'opère un report d'une part de la fiscalité des entreprises vers les ménages. Ainsi, les Chevillais seront prélevés de 400 000 € en lieu et place des entreprises par un jeu mécanique sur lequel il est impossible d'influer. Quelques dizaines d'euros par foyer, c'est loin d'être marginal ! De plus, toutes nos petites entreprises locales, artisans, commerçants, petites professions libérales comme les infirmiers, verront leur contribution foncière multipliée par 2 ! Notre Municipalité avait mis en place un dispositif très favorable aux « petits » et prélevant davantage aux grandes entreprises, comme Vinci ou L'Oréal. Au nom de l'harmonisation fiscale entre les 24 communes, ce dispositif va s'arrêter. Vive la simplification ! *

Votre Maire
Stéphanie Daumin





1



3



4



5



2



6

En vadrouille à Beauvais

1 Quoi de mieux qu'une balade en calèche pour découvrir les ruelles pleines d'histoire de Beauvais ! Ce qu'ont fait des retraités chevillais, le 8 septembre, à l'occasion d'une sortie proposée par le service Retraités-Santé-Handicap.

Des corps en suspension

2 Comme ne faisant qu'un avec la façade du théâtre, les artistes aériennes de la compagnie Retourmont et leur « Environnement vertical » ont fait de la soirée d'ouverture de saison du théâtre une ode à la liberté.

Gastronomie pour tous

3 C'était très bon et ouvert à tous les Chevillais : le buffet gastronomique offert par la commune pendant le marché campagnard a réjoui les papilles des petits et des grands le 24 septembre dernier.

La médiathèque en couleurs

4 À l'occasion d'un atelier participatif coordonné par l'artiste Ségolène Perrot, petits et grands Chevillais ont paré les vitres de la Médiathèque de filtres multicolores. Une œuvre collective à ne pas manquer en Cœur de Ville.

Un air de campagne

5 Au marché campagnard, les 24 et 25 septembre derniers, on pouvait trouver tous les produits de la ferme mais aussi certains de ses animaux tels que de jolies biquettes. Un vrai plaisir pour nos petits citadins !

Secrets de patrimoine

6 Il paraît que les abbés ont fait la Révolution. Qui l'eût cru ! Les Chevillais ont pu le découvrir sur les stands de l'exposition de livres anciens du séminaire des missions pendant les journées du patrimoine.



**INAUGURATION
DU COLLÈGE
LIBERTÉ**

Le nouveau collège Liberté va être inauguré samedi 8 octobre à 10h. À l'invitation de Christian Favier, président du Conseil départemental, la cérémonie aura lieu en présence notamment de Béatrice Gille, rectrice de l'académie de Créteil, chancelière des universités, de Stéphanie Daumin, la Maire, de Géraldine Peyronneaud, principale du collège. Tous les élèves et leur famille sont les bienvenus.



**L'ORDIVAL,
C'EST (ENFIN !) POUR BIENTÔT**

Les collégiens de 6^e n'ont plus que quelques jours à attendre avant de recevoir leur Ordival, ce fameux ordinateur portable gracieusement remis par le Conseil départemental à chaque élève entrant au collège. Mais si l'impatience est grande, n'oublions pas que cela reste un outil de travail ... Distribution de l'Ordival samedi 15 octobre au collège Liberté.

Réforme des collèges

En cette rentrée scolaire 2016/2017, la réforme des collèges est entrée en vigueur. Au programme : introduction de l'interdisciplinarité, enseignement de la deuxième langue dès la 5^e, mise en place de l'accompagnement personnalisé. Ce à quoi s'ajoutent de nouveaux programmes pour certains niveaux. Zoom sur une réforme qui suscite bien des interrogations.

Explications de rentrée



Au collège Jean Moulin, les élèves ont découvert leurs programmes réformés.

AU JOUR de la rentrée scolaire les collégiens ont découvert leur emploi du temps et avec eux les effets de la réforme des collèges. Ils ont alors appris deux nouveaux sigles : les EPI et l'AP, c'est-à-dire les enseignements pratiques interdisciplinaires et l'accompagnement personnalisé. C'est là l'une des grandes nouveautés de cette réforme.

Travailler en interdisciplinarité

Avec pour objectif, comme l'a déclaré la ministre de l'Éducation Najat Vallaud-Belkacem, de « renforcer l'acquisition des savoirs fondamentaux dans toutes les matières et de développer de

nouvelles compétences indispensables au futur parcours de formation des collégiens », la réforme du collège introduit l'interdisciplinarité. C'est-à-dire l'enseignement de plusieurs disciplines au sein d'un même cours. Ainsi, les élèves de cycle 4 (5^e, 4^e, 3^e) vont travailler, à raison de 2 à 3h par semaine prises sur les heures de cours, sur des projets devant leur permettre d'approfondir leurs connaissances dans plusieurs disciplines. Ces EPI se déclineront autour de huit thématiques (voire « une question, une réponse » p.7) et devront aboutir à une réalisation concrète menée par plusieurs professeurs. Des élèves de 5^e du collège Jean Moulin se demanderont « comment concilier développement

durable et citoyenneté au collège » avec leurs professeurs de physique et d'histoire-géographie. Autre exemple, dans un autre collège, des élèves de 4^e et leurs enseignants de français, histoire-géographie et technologie s'intéresseront à « la ville, lieu de tous les possibles ».

Changer la façon d'enseigner

L'interdisciplinarité est appuyée par un autre changement : l'accompagnement personnalisé. Les élèves seront invités à travailler par petits groupes au sein de leurs heures de cours, 3h par semaine pour les 6^e, de 1 à 2h pour les autres. « Les professeurs ne travailleront plus en frontal mais par îlot, ce qui va favoriser l'autonomie des élèves et l'entraide », explique Jean-Roch Cognet, principal du collège Jean Moulin. Autre nouveauté dans la réforme, l'introduction de la deuxième langue en 5^e et l'apprentissage des langues et cultures de l'Antiquité pour tous les élèves dans le cadre des EPI, avec une volonté affichée : créer des enseignements obligatoires pour tous, partout en France, afin de réduire les inégalités. Ce qui a fait craindre la suppression des classes bilingues et de l'enseignement spécifique des langues anciennes et suscité l'ire des enseignants et de parents d'élèves. Ce n'est finalement pas le cas, en tout cas pour le moment.

Plus qu'une réforme, une révolution

« Il faut changer les modalités d'apprentissage et de transmission du savoir, changer la façon d'enseigner, car le monde évolue » défend Jean-Roch Cognet.



Nouveaux programmes, nouveau brevet

● La réforme des collèges a aussi une incidence sur les élèves d'élémentaires puisqu'elle se traduit également par de nouveaux programmes, notamment en cycle 3 (CM1, CM2, 6^e). Cela impose aux professeurs des collèges et écoles de concerter leurs enseignements. Le brevet des collèges est lui aussi réformé. Son obtention dépendra des points obtenus par l'élève en contrôle continu (l'évaluation des compétences porte sur les trois années du cycle 4) et de ses résultats aux épreuves (une épreuve écrite de français, histoire-géographie et éducation civique, une épreuve écrite de math, physique-chimie, sciences et vie de la terre et technologie, une épreuve orale sur un projet).

« Depuis la mise en œuvre du collège unique, la « massification » a été réussie, mais on a échoué à éliminer le système de voies d'élites et de voies de relégation, en dépit des réformes successives. D'où la nécessité de refonder le collège ». Mais que penser de cette réforme ? Les avis sont partagés. Pour certains, l'interdisciplinarité prise sur les heures de cours risque de faire perdre de vue l'enseignement des fondamentaux. Pour d'autres, comme Marc Néber, professeur de français, « c'est positif, parce que cela permet à l'élève de décroisser, d'établir des connexions concrètes entre les matières ». Mais l'enseignant d'aussitôt s'agacer : « sur le papier c'est joli, mais on n'a pas les moyens ! On n'a pas assez de professeurs ! À 30 élèves par classe, la pédagogie différenciée reste un doux rêve ! Il faut la logistique qui le permette ». *
Géraldine Kornblum

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Les élections des représentants des parents d'élèves au sein des conseils d'écoles maternelles et élémentaires et des conseils d'administration des collèges et des lycées auront lieu vendredi 7 octobre. Les élections des mêmes représentants dans les conseils de crèches se tiendront le 21 novembre.

DES BRISE-VUE À L'ÉCOLE PIERRE ET MARIE CURIE

Des brise-vue provisoires ont été installés à l'école Pierre et Marie Curie afin d'empêcher les interventions inopinées de certains parents à l'heure des récréations. Cette installation est également préventive (dans le cadre de Vigipirate) pour garantir la sécurité des enfants. Ces brise-vue seront prochainement remplacés par d'autres, plus esthétiques.

UNE QUESTION, UNE RÉPONSE

Quelles sont les thématiques des enseignements pratiques interdisciplinaires et à quel moment les élèves les aborderont-ils ?

Les EPI devront se décliner autour de huit thématiques possibles : « Culture et création artistique », « Monde économique et professionnel », « Information, communication, citoyenneté », « Sciences, technologie et société », « Langues et cultures de l'Antiquité », « Transition écologique et développement

durable », « Langues et cultures étrangères/régionales », « Corps, santé, bien-être et sécurité ».

Au cours du cycle 4 (5^e, 4^e, 3^e) les élèves devront obligatoirement aborder 6 de ces thématiques, à raison d'au moins 2 EPI différents par an.

COMMÉMORATION

HOMMAGE AUX BRIGADISTES GABRIEL ROUGE ET JOHN NICOLÉTIS



À l'occasion de ses commémorations du 80^e anniversaire de la Guerre d'Espagne, la Municipalité a, pour la première fois, rendu hommage à Gabriel Rouge et John Nicolétis, deux Chevillais brigadistes.

Né en 1916, Gabriel Rouge était membre des Jeunesses communistes, fervent antifasciste, engagé dans les Brigades internationale le 18 novembre 1936 dans la XIII^e puis dans la XIV^e Brigade. Blessé une première fois au printemps 1937, après une convalescence à Chevilly-Larue il repart en Espagne où il décède le 27 janvier 1938 des suites d'une seconde blessure. Né en 1893, John Nicolétis était polytechnicien, ingénieur en armement, membre du Comité de vigilance des intellectuels antifascistes, proche de la SFIO et des Radicaux de gauche. Il a rempli quatre missions de conseil technique en poudres et explosifs entre août 1936 et décembre 1937. C'est sur la place de l'Église dimanche 25 septembre qu'ont été dévoilées deux plaques commémoratives en leur hommage. L'assistance a également mis à l'honneur André Malraux, combattant aux côtés des républicains espagnols et dont le théâtre de la ville porte le nom. La cérémonie s'est déroulée sous l'égide de Stéphanie Daumin, la Maire, Christian Hervy, Maire honoraire, et Guy Pettegnati, ancien Maire, en présence de Jacques Verrier, président de l'Arac, Pierre Lioust, président du Comité d'entente des anciens combattants, ainsi que de nombreux membres de la famille de John Nicolétis : ses fils Claude et Évariste Nicolétis, ses petites-filles Nathalie et Alizée Nicolétis et ses petites-nièces Claire et Marie-Laure Alby.

Journée internationale de la paix



La Guerre d'Espagne, une guerre souvent oubliée qui suscite encore aujourd'hui des débats passionnés.

Dans le cadre des célébrations de la journée internationale de la paix, la Municipalité avait organisé une conférence – débat autour des Brigades internationales. Une soirée riche en échanges.

Émotions autour des Brigades internationales

IL EST PARFOIS des rendez-vous qui font date dans l'histoire d'une ville ; c'était le cas avec celui qui était fixé ce samedi 24 septembre. C'était la deuxième fois que la Municipalité célébrait la journée internationale de la paix ; elle avait choisi pour l'occasion de commémorer les 80 ans de la Guerre d'Espagne. Une guerre qui, comme l'a souligné la Maire, Stéphanie Daumin, « nous a semblé mieux que toute autre illustrer combien la paix, cette valeur si universelle, est une réalité à conquérir, pour laquelle des milliers de personnes ont fait le choix de sacrifier leur vie alors qu'elles n'en avaient aucune obligation ». Claire Rol-Tanguy, secrétaire générale de l'ACER (Amis des combattants en Espagne républicaine), a alors présenté l'exposition « La Guerre d'Espagne d'hier à aujourd'hui, vive la démocratie ! ». L'historien Rémi Skoutelski et le journaliste Michel

Lefebvre ont ensuite proposé une conférence sur l'épopée des Brigades internationale et la naissance du photojournalisme. L'élan des masses ouvrières défenseurs de la République, le rôle de l'URSS dans l'organisation des Brigades internationales, celui de l'Allemagne nazie et de l'Italie mussolinienne dans la victoire de Franco ou encore le fait que le régime fasciste espagnol ait été le seul à n'avoir jamais été inquiété ont été autant de sujets passionnants abordés lors du débat qui a suivi. La soirée était également marquée par le témoignage d'Évariste Nicolétis, fils de John Nicolétis, l'un des deux Chevillais brigadistes. C'est avec une certaine émotion qu'il a relaté le parcours politique personnel de son père, ce qui n'a pas manqué de susciter une certaine émotion dans l'assistance. * **Géraldine Kornblum**



RENDEZ-VOUS AU FORUM EMPLOI

La Mission Locale Bièvre Val-de-Marne organise la 16^e édition de son forum emploi. 70 exposants seront mobilisés. Le public disposera d'espaces dédiés à l'emploi, la formation et au conseil ainsi que des ateliers (CV et lettre de motivation, conseils pour se présenter à un employeur, etc...).

◆ **Forum emploi mardi 11 octobre de 9h30 à 17h au Moulin de la Bièvre - 73, avenue Larroumès à L'Haÿ-les-Roses**

FÊTE DE L'ÉNERGIE : APPRENDRE À RÉDUIRE SES DÉPENSES

Il n'est jamais trop tard pour améliorer sa consommation d'énergie ! La direction du Développement durable, le Relais-énergie et l'association Soliha organisent à cet effet la fête de l'énergie le samedi 8 octobre en partenariat avec Valophis Habitat. Au programme : de 14h à 15h visite d'appartements exemplaires en terme de réduction de consommation d'énergie (sur inscription), à 15h rencontre avec des locataires ayant réduit leur facture énergétique de 500 €/an et à 16h conseils dispensés par Soliha pour faire des économies à l'échelle d'une copropriété. Tout l'après-midi sera l'occasion de s'informer sur comment faire des économies d'énergie ou sur les aides financières communales, auprès des spécialistes présents. Entrée libre.

◆ **Samedi 8 octobre au Relais-énergie, dans le Relais-mairie Centre 13, rue Édith Piaf (01 56 34 70 55).**



Éducation

En septembre, les ouvriers ont entamé les travaux de construction d'un internat d'excellence, au niveau du 13, rue du Général de Gaulle

Un internat d'excellence en construction

UNE STRUCTURE propice à l'étude et à la réussite pour les étudiants : tel est le projet d'internat porté par la région Île-de-France à Chevilly-Larue. Sa construction a commencé début septembre sur une parcelle attenante au complexe sportif Lilian Thuram, tout près du lycée Pauline Roland. À la rentrée prochaine, 70 étudiants sélectionnés sur dossier devraient donc intégrer cet internat d'excellence mixte. Ce projet financé par la Région et subventionné par l'ANRU (Agence nationale de rénovation urbaine), en partenariat avec l'Éducation Nationale, doit permettre à ces jeunes adultes de bon niveau scolaire, mais n'ayant pas les moyens de financer leurs études ou ne bénéficiant pas d'un contexte familial favorable, de s'y consacrer plus sereinement. En internat, ils auront moins d'autonomie que dans une

citée universitaire et devront respecter un règlement qui impose un rythme de vie et d'étude : des maîtres d'internat présents jours et nuits seront chargés de le faire respecter. Ces étudiants bénéficieront de chambres individuelles et pourront travailler au sein de l'internat dans des salles d'étude. Une attention particulière sera portée à l'insonorisation des bâtiments et des chambres afin d'y assurer le calme nécessaire à la concentration. Le proviseur du lycée Pauline Roland, Sébastien Ranucci, chapeautera la structure. Selon lui, cette création « est une valeur ajoutée pour le lycée qui grandit progressivement ». Ce dernier devrait d'ailleurs bénéficier d'une extension, dans le but d'augmenter le nombre de salles de classes : sa construction démarrerait à l'automne 2017. *

Émilie Marsaud

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL 12

DÉSORMAIS NOMMÉ GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE

On lui a enfin trouvé un nom qui le sort de son anonymat chiffré : l'Établissement public territorial 12 (EPT12), dont fait partie Chevilly-Larue ainsi que 23 autres communes alentour est officiellement devenu l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

suite à l'adoption de ce nom par les élus du conseil territorial de l'ex EPT 12 le 26 septembre dernier. Rappelons que ce territoire, avec 700 000 habitants, est le plus peuplé de la petite couronne formant la Métropole du Grand-Paris.

CHANTIERS D'ÉTÉ

« TRAVAILLER, C'ÉTAIT UN PLAISIR ! »

Les onze jeunes qui ont travaillé cet été sur les deux chantiers d'été organisés par le service municipal de la Jeunesse (SMJ) ont été chaleureusement remerciés lors d'une réception en leur honneur le 7 septembre. Ils n'ont pas caché leur enthousiasme !

« **F**ranchement c'était super, l'ambiance était excellente, ça s'est très bien passé ! Je suis vraiment contente d'avoir passé mon été à faire ça, je recommencerais avec plaisir ! ». À entendre Bochra, l'une des participantes à l'un des chantiers organisés cet été par le service municipal de la Jeunesse, cette expérience était riche, tant en apprentissages, pour elle qui n'avait jamais touché un pinceau de sa vie, qu'en rencontres humaines. C'est à la rénovation du commissariat de police de L'Hajÿ-les-Roses qu'était consacré son chantier



d'été, en août. Même point de vue du côté de Kentin, qui lui s'est attelé en juillet à la rénovation de classes des écoles Paul Bert et Pasteur. « *J'aimais tellement ça que c'était un bonheur de se lever le matin !* » Le chantier lui a même tellement plu qu'il a suscité chez lui une vocation. « *J'ai décidé d'en faire mon métier et du coup j'ai envoyé des CV après cette expérience* ». Comme quoi, s'ils permettent aux jeunes de

financer un projet personnel, les chantiers d'été ont un intérêt qui va au-delà. Cet enthousiasme unanime a été remarqué. Lors de la réception en leur honneur, Barbara Lorand-Pierre, conseillère municipale déléguée à la Jeunesse, Hakim Bouadjadj, responsable du SMJ, et le Major de police Pascal Gresser ont particulièrement remercié les jeunes pour leur investissement. ✨

Géraldine Kornblum



**FERME DU SAUT DU LOUP
LA CUISINE SEMI-PRO INAUGURÉE**

L'ambiance était estivale et conviviale, le 7 septembre dernier à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle cuisine de la Ferme du Saut du Loup. Adhérents, représentants associatifs et de la CAF du Val-de-Marne (la Ferme du Saut du Loup est agréée centre social) et élus chevillais étaient au rendez-vous. La cuisine semi-professionnelle de 35 m² est équipée et aux normes pour recevoir du public. L'inauguration marque tout particulièrement une nouvelle étape dans le projet global de la ferme. « *Cette cuisine était indispensable, nous pourrions désormais animer des ateliers culinaires à partir des produits de notre ferme* » se réjouit Michel Baillet, président de la structure. La Maire s'est pour sa part réjouie de la possibilité pour la ferme « *de s'orienter plus fortement vers l'insertion de ceux qui en ont besoin* ».

FORUM DES SPORTS

TOUTE UNE OFFRE SPORTIVE PRÈS DE CHEZ SOI



Quel succès pour le forum des sports ! Cette année encore, plus de 1000 Chevillais, venus de tous les quartiers de la ville, s'y sont rendus, histoire de faire le plein d'activités pour l'année.

Du badminton ici, de la gymnastique rythmique là, ... Toutes les disciplines sportives chevillaises s'étaient données rendez-vous ce 3 septembre au gymnase Marcel Paul ; l'occasion idéale pour les sportifs aguerris ou

débutants de se renseigner, de rencontrer les entraîneurs, voire de s'inscrire. Gros succès comme d'habitude du côté du judo, la section baby attirant énormément de monde chaque année. La surprise est surtout venue des deux nouvelles sections créées l'année dernière, le taekwondo et le handball dont le succès ne cesse d'être grandissant. Pour faire face à l'affluence d'adeptes, le club de l'Élan a ouvert des créneaux supplémentaires. Ainsi en taekwondo, un groupe de petits a été créé et le groupe des 6-14 ans a été dédoublé entre le gymnase Pasteur et le gymnase Marcel Paul. En handball, le nombre croissant d'adhérents devrait permettre d'ouvrir une nouvelle équipe garçons (U17) et peut-être même une équipe de filles. À suivre ... ✨ **G.K**



Ouverture du Lidl

Embouteillages, dangerosité, fragilisation des commerces de proximité chevillais : la Municipalité conteste le permis de construire délivré par la mairie de L'Hay-les-Roses à l'entreprise Lidl, qui vient d'ouvrir son supermarché.

Un contentieux en cours avec L'Hay-les-Roses

LE 7 SEPTEMBRE, le supermarché Lidl a ouvert ses portes avenue du Général Leclerc en face de la mairie, du côté l'hayssien de la voie, en dépit d'un contentieux opposant depuis 2014 la commune de Chevilly-Larue à celle de L'Hay-les-Roses à ce sujet. La Maire, Stéphanie Daumin, qui regrette de ne jamais avoir été consultée concernant ce projet, tout comme son prédécesseur Christian Hervy, a tenté à plusieurs reprises des recours amiables auprès de la mairie l'hayssienne contre l'octroi du permis de construire à l'enseigne discount sur ce terrain. La Municipalité estime en effet que les risques et dysfonctionnements générés par cette implantation ont été très largement sous-estimés dans le cadre de l'instruction.

Circulation accidentogène

« L'installation de ce supermarché occasionne un flux de circulation supplémentaire qui aggrave les embouteillages aux heures de pointe sur cet axe déjà très fréquenté par des automobilistes et par de nombreux jeunes piétons » regrette la Maire. Cette grande

surface se situe en effet à proximité du collège Liberté, du lycée Pauline Roland ainsi que de l'Hôtel de Ville et de structures culturelles accueillant régulièrement du public. La zone est d'autant plus accidentogène que le carrefour routier départemental n'a pas été adapté à ces nouvelles entrées-sorties. Les voitures se croisent sans jamais bien comprendre lequel des véhicules enfreint les règles de circulation. « J'ai saisi le président du Conseil départemental afin qu'il examine comment sécuriser ce carrefour », précise la Maire. Enfin cette installation pose la question de la concurrence vis à vis des commerces chevillais. Déjà le chiffre d'affaire de certaines supérettes de proximité a baissé de 40 %. Les impacts sur le Cœur de ville pourraient aussi être catastrophiques. « Je ne m'oppose pas à l'installation d'un Lidl sur la commune, nous avons même travaillé à leur implantation sur le boulevard Mermoz il y a quelques années. Mais cette localisation pose problème ». L'affaire est pour l'heure encore en cours d'instruction au tribunal administratif de Melun. ✨ **Émilie Marsaud**



ACTIVITÉS À LA MAISON POUR TOUS

Il reste des places aux activités annuelles proposées par la Maison pour tous : gym d'entretien, cours d'arabe enfant et adulte, gym taoïste et relaxation, informatique et cours d'anglais avancé enfant. Les inscriptions aux activités enfants (6-11 ans) en accueil de loisirs pendant les vacances de la Toussaint auront lieu mardi 4 octobre. Le programme des vacances, pour les enfants comme pour les familles, sera disponible la semaine du 23 octobre. Par ailleurs la Maison pour tous recherche des bénévoles pour accompagner les enfants et les jeunes dans leur scolarité.

• **Maison pour tous**
23, rue du Béarn
(01 46 75 93 22)

NOUVEAUX CHEVILLAIS : UNE RÉCEPTION EN VOTRE HONNEUR

Vous avez emménagé dans la commune cette année ? Alors vous avez sûrement reçu un courrier vous invitant à la réception organisée à votre attention par la Municipalité le lundi 17 octobre à partir de 19h au centre de loisirs Dericbourg. N'hésitez pas à vous y rendre ! Car ce sera l'occasion de découvrir tous les services municipaux au gré de stands installés mais aussi de rencontrer les élus, de développer votre connaissance de la ville et de déguster un bon buffet !

• **Centre de loisirs Dericbourg** - 15, rue de l'Adjudant-chef Dericbourg.

pub



Signature de la nouvelle mouture du CLSPD le 20 juin dernier : la création du CDDF en est une des actions phare.

Le Conseil municipal a voté la création d'un Conseil des droits et des devoirs des familles (CDDF) le 29 septembre dernier : un nouvel outil à disposition des parents instauré dans le cadre du Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

CRÉATION D'UN CONSEIL DES DROITS ET DES DEVOIRS DES FAMILLES

UN CONSEIL, comme son nom l'indique, n'est pas un jury ou une cour : un Conseil préconise, donne des pistes dans le but d'améliorer une situation ; il guide sur la voie du raisonnable. C'est ainsi qu'a été pensé le Conseil des droits et des devoirs des familles (CDDF) présidé par la Maire, Stéphanie Daumin. « Il s'agit d'un outil avant tout préventif pour aider les parents dans l'éducation de leurs enfants » explique Chloé Mély-Dumortier, coordinatrice du CDDF. Y figureront de manière pérenne, Charlotte Régina, maire-adjointe déléguée aux Actions en faveur de la parentalité, Barbara Lorand-Pierre, conseillère municipale déléguée à la Jeunesse, et Patrick Blas, maire-adjoint en charge de la Tranquillité et sécurité publiques. Leur rôle : rencontrer les parents d'enfants, adolescents et jeunes adultes en échec scolaire, qui ont des difficultés d'insertion sociale ou bien présentant des comportements agressifs et troublant la tranquillité

publique. « Nous voulons construire un rempart protecteur autour de l'enfant avec les parents. Il s'agit tout d'abord de proposer une écoute bienveillante, il n'y a pas à avoir honte de ne pas toujours y arriver avec ses enfants » explique Charlotte Régina.

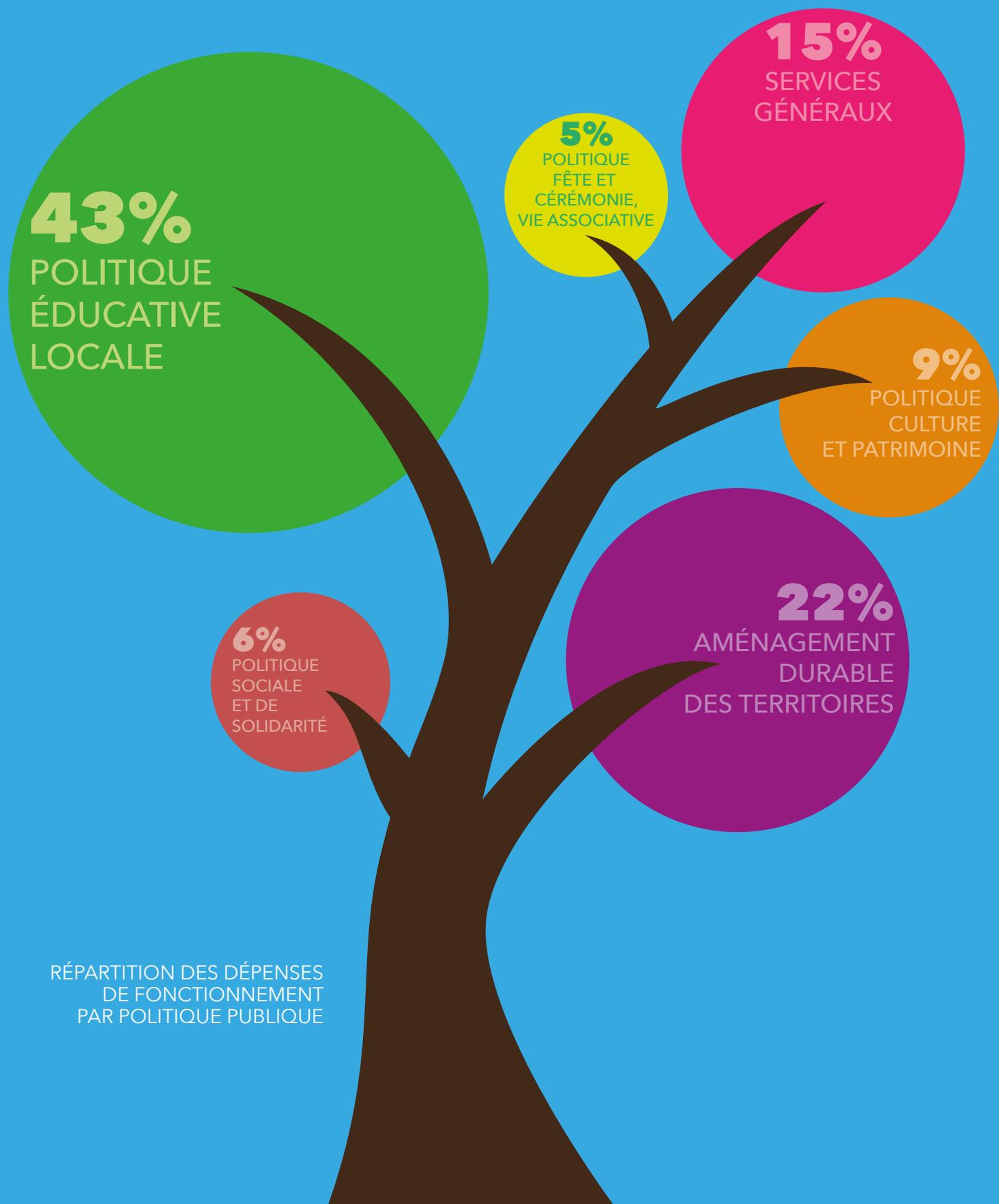
Un accompagnement individualisé

En cela, le CDDF se veut être un véritable outil à leur intention. Mais ce sont aussi les services municipaux, les associations, les établissements scolaires qui pourront solliciter Chloé Mély-Dumortier, coordinatrice du CDDF, afin de lui soumettre une situation. Avant le passage devant le Conseil, un comité technique composé entre autre de représentants de l'Éducation nationale, des services municipaux de l'Action sociale, de la Jeunesse et de la Petite Enfance étudiera le dossier du jeune et de sa famille, afin d'évaluer dans quelle mesure cette dernière bénéficie d'ores et déjà d'un dispositif d'aide pertinent. Si ce n'est pas le cas ou si toutes les solutions n'ont



pas encore été envisagées, la famille est sollicitée par le Conseil qui la reçoit pour construire avec elle un accompagnement adapté. Ce dernier se veut individualisé et strictement anonyme : l'ensemble de ces acteurs sont tenus de signer une charte déontologique qui leur impose de ne divulguer aucune information en leur possession. Enfin, comme son nom l'indique le CDDF a pour mission d'aider les familles à mieux connaître leurs droits mais il est aussi là pour leur rappeler leurs devoirs. Ainsi le Conseil s'accorde une attitude plus ferme auprès des parents qui ne manifesteraient aucune volonté d'améliorer leur situation. « Mais il ne s'agit que d'un dernier recours », précise Patrick Blas, « notre but principal est d'aider les familles à retrouver le bon chemin ! » *

Émilie Marsaud



RÉPARTITION DES DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT
PAR POLITIQUE PUBLIQUE

FINANCES LOCALES

Quel avenir pour le se

DÉSENGAGEMENT
DE L'ÉTAT

AUSTÉRITÉ



BUDGET DE
FONCTIONNEMENT
2016 DE LA
COMMUNE :
43 358 487€

LA POLITIQUE ÉDUCATIVE
COMME PRIORITÉ MUNICIPALE

Une baisse grandissante des dotations de l'État, une hausse de la péréquation et le transfert de l'impôt économique à la Métropole et ses Établissements publics territoriaux : les communes sont soumises à un régime d'austérité qui leur impose de se serrer la ceinture et de revoir parfois à la baisse leurs investissements et la réduction de leurs services. À Chevilly-Larue, la Municipalité tente malgré tout de concilier une fiscalité basse avec un haut niveau de service public. Mais combien de temps cela pourra-t-il encore durer ?

Financés par la commune, les ateliers Coup de Pouce permettent aux enfants de vaincre leurs difficultés dans l'apprentissage de la lecture.



DES TAUX BAS

DÉSENGAGEMENT
DE L'ÉTAT

ÉTALER LES
INVESTISSEMENTS

L'INCONNUE
GRAND PARIS

COMME chaque année, après avoir goûté le temps des vacances puis celui de la rentrée scolaire, voici venu celui, certes un peu moins plaisant, de payer ses impôts locaux -ces taxes qui alimentent notamment les caisses de la commune (elles représentent 71,49% des recettes réelles de fonctionnement communales en 2016) et lui permettent de mettre en œuvre sa mission de service public. Cette année, Chevilly-Larue se démarque dans le Val-de-Marne par le taux de taxe d'habitation le plus bas du département alors même que la Municipalité a été contrainte de l'augmenter de 2%, passant donc cette année à 15,27%. →

Service public local ?



POINT SUR LA TOM

Parmi les taxes perçues par la commune figure la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TOM), prélevée en même temps que la taxe foncière. Cette année, le taux de la TOM est resté fixe par rapport à 2015 (5,88%). Comme pour les taxes foncière et d'habitation, celui-ci est voté par le Conseil municipal. Les recettes de la TOM étaient jusqu'alors reversées à la commune qui se chargeait de financer le ramassage, le transport, le traitement et le tri des déchets ménagers via le SIEVD. Mais les choses vont changer, la compétence ayant été transférée à l'EPT12 qui a passé une convention de gestion avec la commune. En 2017, la commune votera, pour la dernière année, le taux de cette taxe dont les recettes iront à l'EPT 12, qui s'occupera alors de mettre en œuvre le traitement des déchets des Chevillais.



La piscine Pierre de Coubertin en phase de réhabilitation pour un coût de 3 400 000€.

↓ La taxe foncière, qui a elle aussi augmenté de 2%, figure aussi parmi les plus basses du Val-de-Marne (14,95%). L'une des raisons de cette hausse des impôts locaux des communes est la baisse reconduite d'année en année des dotations de l'État aux communes.

1,7 millions en moins dans le budget

Parmi les dotations d'État (ou péréquations verticales) figure la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), le principal concours financier de l'État aux communes depuis la décentralisation. À Chevilly-Larue, celle-ci a baissé d'1,7 millions d'€ ses trois dernières années. Mais ce déclin des dotations d'État s'observe depuis le début des années 2000 : en 2002 la DGF constituait 33,85 % des recettes réelles de fonctionnement de la commune, pour ne plus en constituer que 21,15% cette année.

Dans le même temps, la ville a reversé plus de 4 millions d'euros en 2016 contre 1,2 millions en 2012 en raison des péréquations horizontales c'est-à-dire des transferts financiers obligatoires entre communes visant à équilibrer les budgets de chacune. « *Nous sommes pour la solidarité entre communes sur des bases équitables tant pour les contributeurs que pour les bénéficiaires mais les règles de contributions et de redistribution d'aujourd'hui ne sont pas assez justes, l'État se désengage en abaissant ses dotations et laisse finalement les municipalités se débrouiller seules !* » regrette André Deluchat, maire-adjoint délégué aux Finances.

L'inconnue « Grand Paris »

D'autant plus que la Commune doit aussi faire face à un troisième niveau de difficulté : celui de son intégration à l'établissement public territorial 12 (Grand-Orly Seine



ATSEM

LA COMMUNE INVESTIT

À Chevilly-Larue, chaque classe de maternelle a son Atsem (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) qui assiste l'enseignant(e) dans la vie de classe. Les 31 Atsem, employés par la commune assurent en moyenne 35 heures par semaine (sur un emploi du temps annualisé). Ils sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation et de la mise en état de propreté des locaux et du matériel de leur classe. Les communes n'ont pas l'obligation d'employer des Atsem pour les écoles mais leur présence permet de soulager grandement l'enseignant dans des classes plutôt chargées dans l'ensemble. Plus largement la Commune investit 2 259 000 € pour l'emploi d'agents dédiés aux écoles maternelles et élémentaires. ✱

Le travail des Atsem, dans les classes de maternelles, soulage grandement celui des enseignants.

“ Cette année, Chevilly-Larue se démarque dans le Val-de-Marne par le taux de taxe d'habitation le plus bas du département alors même que la Municipalité a été contrainte de l'augmenter de 2%, passant donc cette année à 15,27%. ”

Bièvre) et plus largement à la Métropole du Grand Paris depuis le début d'année 2016. Cette intégration va de pair avec un programme de transfert de compétences ainsi qu'avec le reversement par le Trésor public depuis cette année, de l'impôt économique (CET ou ex-taxe professionnelle) à la Métropole et aux EPT plutôt qu'aux communes. « Une allocation de compensation est reversée à la commune mais elle est fixe et indexée sur l'année 2015, ainsi nous ne bénéficierons pas comme par le passé des retombées financières provenant du dynamisme économique des entreprises implantées sur notre territoire dans les prochaines années » explique André Deluchat. L'enjeu, malgré ces obstacles divers, reste pour la Municipalité de préserver la proximité et le haut niveau des services qu'elle propose. ✱

Émilie Marsaud

« On menace de défaire le lien social de proximité »



« Il est primordial de défendre le rôle des communes pour pouvoir répondre de manière pertinente aux besoins des ménages. La commune est l'instance la plus proche des gens, mais si l'État lui coupe les vivres en baissant ses dotations et en la dépossédant de certaines de ses fonctions, elle ne pourra qu'être vidée de son sens et de son contenu. Or c'est à elle de s'occuper de certains services tels que l'entretien de la voirie, l'assainissement des eaux ou le ramassage des encombrants. La Métropole du Grand Paris ou le territoire ne peuvent pas être pertinents sur ces compétences. Il faut qu'un habitant puisse exprimer ses doléances à un décideur de proximité, qu'il puisse parler à son élu du nid-de-poule à colmater sur la route, ce qu'il ne pourra pas faire aussi facilement auprès d'un EPT plus lointain. Le risque est de défaire le lien social de proximité et de faire disparaître la démocratie locale ! »

André Deluchat, maire-adjoint délégué aux Finances

“Chevilly-Larue est la commune qui a les impôts locaux les plus bas du dépa



Les communes sont régulièrement accusées d'être trop dépensières, d'augmenter de manière inconsiderée les impôts locaux, et sont invitées par l'État à réduire leur train de vie.

Qu'en pensez-vous ?

Cette approche est mensongère et scandaleuse. D'un côté, l'État se déporte de plus en plus sur les communes pour assurer des missions qui lui incombent, et de l'autre il prend de l'argent dans leurs caisses en expliquant combien celles-ci doivent être plus raisonnables ! C'est d'ailleurs à l'unanimité que l'Association des Maires de France a dénoncé cette situation l'année dernière. Par exemple, l'État impose aux communes des normes de sécurité drastiques pour toute initiative publique depuis les attentats de juillet dernier, mais il ne prend rien en charge. Le budget sécurité de toutes nos manifestations publiques est multiplié par au moins 3. Et dans le même temps, la réduction des effectifs de police se poursuit au commissariat

de L'Hay-les-Roses. En parallèle, voilà trois ans que l'État baisse ses dotations aux communes dans le cadre de son plan d'austérité. Pour Chevilly-Larue, cela a représenté sur ces trois années, une perte de 1,7 million €, auxquels il faut ajouter 4 millions de prélèvements annuels au titre de la solidarité entre communes. Au total, au plus fort des prélèvements, nous en serons à une baisse de 15 % de notre budget de fonctionnement. Dans ces conditions, je vous assure que c'est un exploit de réussir à n'augmenter que de 2 % les impôts locaux !

Avec une hausse de 2 % des taxes ménages en 2016, Chevilly-Larue devient la ville la moins chère du département en termes d'impôts locaux. Comment dans ces conditions faire face à la baisse des ressources que vous décrivez ?

Si le contexte est difficile pour la commune, il ne l'est pas moins pour les ménages, qui eux aussi ont à faire face à une cure d'austérité. Le pouvoir

d'achat des familles, des retraités, des personnes seules, ne cesse de se réduire depuis plusieurs années, toutes catégories confondues. Il n'était pas question de faire peser sur eux un effort trop important. L'équipe municipale a donc cherché un juste équilibre. Mais en réalité, nous sommes face à une question fondamentale, celle de la place du service public dans notre société. C'est une question de justice: veut-on ou non favoriser l'accès de tous aux services proposés par les collectivités territoriales ou bien s'acheminer vers une société à plusieurs vitesses, où seuls quelques-uns pourront accéder à la culture, au sport, à l'éducation ? Les collectivités sont par exemple souvent pointées du doigt quant à l'importance de leur masse salariale. Mais, si l'on veut des crèches, des services gratuits ou peu chers à l'attention des personnes âgées et isolées, des actions en faveur de l'éducation des enfants et des jeunes, un cadre de vie agréable et donc bien entretenu (...), il faut bien évidemment des agents pour s'en occuper. Baisser les dépenses des communes, c'est faire le choix de renvoyer à la sphère privée ces dépenses, et donc faire peser sur chacun le poids financier de leur prise en charge. Au final, cela ne reviendra pas moins cher à ceux qui auront les moyens de se payer ces services, car ils ne bénéficieront plus de la prise en charge communale. Par contre, il est certain que cela coûtera beaucoup plus cher à la société en général, car laisser de côté les familles qui ne pourront pas payer ces services, c'est générer de l'exclusion qui ne peut qu'aggraver les tiraillements de notre société. Ce n'est pas ma conception de la chose publique et toute l'équipe municipale se bat pour préserver un bon niveau de solidarité municipale, en veillant à ce qu'elle bénéficie à chaque Chevillais(e).

Quel rôle joue aujourd'hui la Métropole du grand Paris, créée en début d'année 2016, dans la dégradation des finances communales ?

La totalité des ressources économiques (anciennement taxe professionnelle) est retirée des caisses des communes et tombe désormais dans les caisses de la Métropole. Pour l'instant, cette confiscation est presque indolore, car les maires ont obtenu un reversement à l'euro près du montant perçu par les villes en 2015. Mais cet engagement ne vaut que pour la première année, la Métropole pouvant décider d'instituer de nouvelles dépenses, et réduisant de fait les montants redistribués aux communes. De plus, les communes perdent avec cette mécanique tout effet de dynamique fiscale : elles sont condamnées à recevoir un montant plafonné aux valeurs de 2015. C'est un peu comme ne jamais voir son salaire augmenter pendant 20 ans ! Leur seul levier pour faire face aux hausses de charges, ce seront les impôts sur les ménages, ou la réduction des services publics de proximité. Il y a donc bien là un facteur aggravant.

Il est vraiment dommage que le Grand Paris ait été conçu dans une telle logique de nouvelle institution administrative. Le fait métropolitain est une réalité dynamique, mouvante. Vouloir l'enfermer dans une construction institutionnelle et budgétaire me paraît totalement arrière-gardiste. Il aurait été beaucoup plus moderne et enthousiasmant de chercher à saisir cette complexité métropolitaine en accentuant les effets leviers, comme on a su le faire d'ailleurs avec le projet de métro du Grand Paris Express, qui est un vrai moteur de développement, utile aux habitants.

Comment envisagez-vous les années à venir ?

Force est de constater que nous ne pourrions pas indéfiniment faire face à ces attaques contre nos finances communales sans conséquences lourdes pour les Chevillais. Pour l'instant, nous parvenons à contenir le problème en étalant les investissements dans la durée et en poursuivant notre effort de modernisation de nos services et de notre patrimoine, par exemple en améliorant la performance énergétique de nos bâtiments, comme la piscine ou le gymnase Dericbourg. Mais l'exercice à ses limites. La capacité annuelle d'investissement de notre commune est pour l'instant globalement divisée par 2. Et elle le sera davantage encore si nous ne prenons pas d'autres mesures, ce qui pose un problème considérable car une commune qui n'investit pas pour

maintenir ses voiries et ses bâtiments en état est une commune qui se meurt à petits feux. Nous engageons donc avec l'équipe municipale et les services administratifs une démarche d'évaluation de toutes nos politiques publiques locales afin de déterminer les actions qui sont les plus utiles aux Chevillais(e)s et les plus efficaces et voir comment dégager des marges de manœuvre, dans le but de préserver un certain niveau d'investissement. Cela n'ira pas sans certains renoncements. Sauf bien sûr si nous parvenons à faire entendre raison aux décideurs publics nationaux et européens sur le rôle fondamental que joue le service public, et notamment les collectivités locales, dans le développement économique et la préservation du lien social. En ces temps tumultueux, il serait temps que l'on revienne à cette saine raison. ✱

CHIFFRES CLEFS

13 956 000

Le coût de la masse salariale dévolue aux compétences obligatoires de la commune : à savoir la tranquillité publique, l'action sociale, la gestion des écoles maternelles et élémentaires, la restauration scolaire, les activités périscolaires, les crèches, le fonctionnement des équipements sportifs, le conservatoire des arts plastiques ainsi que celui de musique et de danse, la médiathèque, la délivrance de permis de construire et l'état civil.

17 577 402

La part en euros (hors masse salariale) du budget de fonctionnement 2016 dévolue à l'éducation et la culture à Chevilly-Larue. La politique éducative en représente la part principale : 14 553 962 € en 2016 (hors masse salariale).

52

Le pourcentage de la masse salariale municipale dévolue à la mise en œuvre de la politique éducative locale. 43% des dépenses de fonctionnement sont dévolues à la politique éducative.

5,5 MILLIONS

Le montant (en euros) de la baisse cumulée des recettes budgétaires pour la commune de Chevilly-Larue sur 4 ans. En 2014, la commune enregistrait une baisse de recettes de 288 000€ qui n'a cessé de croître depuis, passant en 2016 à 1,73 millions d'€.



QUID DE LA TAXE FONCIÈRE ?

Les taux de la taxe foncière s'appliquent sur un revenu foncier de base défini par l'État : il correspond précisément à la moitié de la valeur locative brute d'un logement. Aucun abattement n'est praticable sur cette base foncière qui fait l'objet de plusieurs impositions.

La taxe locale (14,95%), la taxe en faveur des Syndicats des communes (0,902%) et les taxes spéciales sont appliquées. À celles-ci s'ajoutent la TOM, taxe d'enlèvement des ordures ménagères (3,88%), et la taxe au profit du Département. Le taux de cette dernière a d'ailleurs augmenté de 6,83% cette année passant de 0,649% à 0,652%.

MIEUX COMPRENDRE SA TAXE D'HABITATION

Il est bien difficile parfois de décrypter un avis d'imposition de taxes et ses enfilades de colonnes chiffrées. Comment obtient-on le total à payer mentionné en bas à droite de ce document ? Qui fixe les divers taux y figurant et à qui sont attribués nos deniers ? Explications.

Au commencement, il y a **la valeur locative brute** ❶ du local ou appartement concerné : il s'agit du loyer théorique annuel pour un bien loué. Ce loyer théorique est redéfini chaque année par l'État, qui l'a revalorisé à la hausse cette année (+1% par rapport à 2015). De cette valeur, on déduit alors **la valeur locative moyenne** ❷ d'un appartement qui est la valeur locative moyenne des logements de chacune des collectivités qui perçoivent l'impôt. Elle sert de base au calcul des différents **abattements** ❸.

Abattements volontaristes

À Chevilly-Larue trois abattements sont pratiqués : un abattement général à la base facultatif (chaque

commune est libre de l'appliquer ou non) ; il est de 15 % (le taux autorisé le plus fort) pour tous les Chevillais. Ce à quoi s'ajoutent les abattements obligatoires en fonction du nombre de personnes à charge. À Chevilly-Larue, un abattement de 15% par personne est réalisé sur la valeur locative brute moyenne quel que soit le nombre de personnes à charge. Enfin, la Municipalité a aussi mis en place un abattement de 15% en cas d'handicap. On obtient, à la suite de ces abattements, **une base d'imposition plus basse** ❹ sur laquelle viennent s'appliquer différents taux : **la taxe d'habitation** ❺ dont le taux (15,27% en 2016, soit +2% par rapport à 2015) est voté par le Conseil municipal ; la taxe au profit des Syndicats des communes ❻.

Une taxe syndicats en hausse à cause de la Métropole

Ils étaient trois jusqu'à cette année, le SIEVD (Syndicat mixte intercommunal d'exploitation et de valorisation des déchets), le syndicat du cimetière intercommunal et le Syndicat intercommunal des établissements du second cycle du second degré du district de L'Haÿ-les-Roses. Le taux de cette taxe a augmenté, passant de 0,382% à 0,905% cette année. En effet, depuis cette année ces syndicats (sauf le SIEVD) ne sont plus financés que par les taxes d'habitation et foncières, et non plus par la Contribution économique territoriale (ex taxe professionnelle) qui a été transférée à la Métropole et ses EPT. Ceci a engendré l'augmentation du taux de cette taxe syndicats et ainsi fait augmenter la taxe des ménages. Enfin **une taxe spéciale** ❼, (0,652% cette année) est appliquée au profit de la Société du Grand Paris (qui prend en charge actuellement le développement de la ligne 14 dans le Val-de-Marne). On compte aussi parmi ces taxes spéciales, la taxe additionnelle annuelle Île-de-France. Les contribuables paient **la somme des cotisations de ces trois taxes** ❽, à laquelle vient s'ajouter des frais de gestion correspondant à 3% du montant de la cotisation totale. * É.M

TAXE D'HABITATION 2015 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS						
Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	Taxe GEMAPI	
Valeur locative brute ❶	7644	7644		7644		
Valeur locative moyenne ❷	5021	5021		5021		
A • Général à la base	15 %	753	%	753		
B • Personnels à charge	15 %		%			
- Par personne rang 1 ou 2 pour personnes	15 %		%			
- Par personne rang 3 ou + pour personnes	15 %		%			
C • Spécial à la base	%		%			
D • Spécial handicapé	10 %		%			
E Base nette d'imposition ❹	6891	6891		6891		
Taux d'imposition 2015 ❺	14,97 %	0,204 %	%	0,498 %		
Cotisations 2015 ❽	1032	14		34		Total des cotisations ❽
Taux d'imposition 2014	14,82 %	0,200 %	%	0,502 %		
Rappel cotisations 2014	1013	14		34		
Variation en valeur	+19	0	%	0		
Variation en pourcentage	+1,88 %	0 %	%	0 %		
F Abattements de réfaction 2015 ❸	Commune	Syndicat	Intercommunalité	TSE	Taxe GEMAPI	
• Général à la base						
• Par personne(s) à charge (rang 1 ou 2)						
• Par personne(s) à charge (rang 3 ou +)						
• Spécial à la base						
ÉVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2014 ET 2015						
	ANNÉE 2014	ANNÉE 2015	En valeur	En pourcentage	Frais de gestion ❿	+ 14
(a) Cotisations	1080	1108	+19	+1,74 %	Prélevements ⓫ :	+ 14
(b) Allègements					- sur rés. secondaires	
(c) = (a) - (b) Somme à payer	1080	1108	+19	+1,74 %	Plafonnement selon le revenu ⓬	
LOCALS TAXÉS : NOMBRE 0002 RÉGIME P						
Taux global 2000 corrigé ⓪			Nature	AFF	VL revalorisés	Montant de votre impôt
11,47 %			APPARTEMENT	H	7220	1108
Cotisation réfaction 2003 ⓪			GARAGE-PARK	H	424	
-Le versement net de votre commune au fonds de solidarité de la région Île de France s'élève à 636202 €.						
-La taxe spéciale d'équipement comprend la TSE Grand Paris pour 19 €.						
MONTANT DE LA CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC DUE EN 2015						136
Vous occupez au 1er janvier une résidence équipée d'un poste de télévision						

pub

Comme ils sont beaux les appuis de fenêtre, balcons et jardins des Chevillais ! Qu'ils s'agissent de ceux qui s'étaient officiellement inscrits comme participants au fleurissement de la ville ou de ceux de simples anonymes.





Fleurissement de la commune

Ça pousse en ville !

CHEVILLY-LARUE est une ville fleurie. On le savait déjà évidemment, puisqu'elle est gratifiée d'une 2^e fleur au concours des villes et villages fleuris, grâce à l'investissement du service Environnement. Mais à y regarder de près, au détour des rues, nombreux sont aussi les Chevillais à contribuer au fleurissement. Qui avec un jardin luxuriant, qui avec un simple pot de fleurs, ... peu

importe ! 96 Chevillais s'étaient inscrits comme participants au fleurissement de la ville lors de la « Faites du jardinage ». Pour l'occasion ils avaient alors reçu un bon de 10 € de plantes. Animés par la seule motivation que de vouloir rendre la ville plus belle, ils ont planté, biné, arrosé, pour que poussent fleurs et plantations visibles depuis la rue. Lorsque les élus et professionnels du jardinage sont passés dans la ville pour observer l'avancement de ce fleurissement, leur attention a

également été attirée par une quinzaine de balcons et appuis de fenêtres et une dizaine de jardins de simples anonymes particulièrement ornés. À la résidence Barbanson, dans le quartier Centre ou à Larue, en habitat individuel ou collectif, le fleurissement de la ville est vraiment l'affaire de tous ! Pour les encourager dans cette dynamique qui profite à tous, les participants au fleurissement ont été mis à l'honneur le 25 septembre, lors du marché campagnard. ✨ **G.K**

PROFIL!



 Sébastien
Ranucci, au lycée
polyvalent Pauline
Roland.

Après avoir œuvré durant cinq ans à la bonne réputation du lycée polyvalent Pauline Roland, Jean-Noël Bernard passe le relais à Sébastien Ranucci, honoré de lui succéder en cette rentrée 2016 au poste de proviseur de l'établissement. Aux commandes d'un beau vaisseau de 700 élèves, notre nouveau capitaine et son équipage poursuivent leur mission d'offrir aux élèves les meilleures conditions de réussite, notamment avec l'ouverture d'un internat dès la rentrée 2017 et la construction d'un nouveau bâtiment à l'horizon 2020. Leur volonté : développer la prospérité du lycée sur le territoire, et ce en lien étroit avec les communes et les collectivités territoriales.

SÉBASTIEN RANUCCI

Nouveau proviseur du lycée polyvalent Pauline Roland

LHISTOIRE de Sébastien Ranucci avec la ville commence il y a dix-sept ans. Déjà détenteur d'une maîtrise en Droit public, il obtient le concours externe de recrutement de conseillers principaux d'éducation (CPE) et, ainsi diplômé, intègre à la rentrée 1999 le collège Liberté. Après avoir été pendant cinq belles années le conseiller principal d'éducation de nos enfants, il rejoint à la même fonction le lycée Adolphe Chérioux de Vitry-sur-Seine et passe trois ans plus tard le concours des personnels de direction de l'Éducation nationale. Diplôme en poche, il devient en 2007 principal adjoint au collège Pierre Brossolette de Villeneuve-Saint-Georges avant d'être nommé en 2011 principal du collège Danielle Casanova de Vitry-sur-Seine, et ce jusqu'en juin 2016. « *Après avoir dirigé cet établissement, j'ai souhaité voir comment les collégiens évoluaient au lycée. Dès lors, c'est tout naturellement que j'ai exprimé en priorité mon désir d'être muté en tant que proviseur au lycée polyvalent Pauline Roland* ». Ce 12 juillet, le vœu de Sébastien Ranucci est exaucé. Dix-sept ans après ses débuts à Chevilly-Larue, l'histoire continue. « *Je suis très content de retrouver la ville et très honoré de diriger un établissement*

comme celui-ci. C'est une structure qui correspond pleinement à mes attentes. Il y a tant à développer, c'est excitant et très intéressant » déclare notre nouveau proviseur enthousiaste. « *Grâce à M. Bernard, mon prédécesseur, les piliers du lycée sont solides. Notre effectif de 240 élèves en 2011 est à 700 en cette rentrée* ». À noter que dans un environnement de travail très agréable, le lycée polyvalent Pauline Roland propose aux jeunes des cursus menant vers des bacs généraux et technologiques ainsi que des CAP et des bacs professionnels. Quelle que soit la filière de formation abordée, entouré de Stéphanie Hivert, proviseure adjoint, Nathalie Haddad, directrice des filières professionnelles et technologiques, Armelle Rasclé et Sara Kherbiche, conseillères d'orientation-psychologue (COP), Clotilde Simon et Nour Pessiot, conseillères principales d'éducation, Marie-Annick Marmiesse, agent comptable, et Stéphane Franchetti son adjoint, Sébastien Ranucci et son équipe se mobilisent avec détermination pour accompagner chaque élève dans son projet. « *Notre ambition est de donner à chacun une véritable chance de réussite en cultivant les valeurs de travail tant dans le cadre du lycée que durant les périodes en entreprise* ». Avec un regard

bienveillant sur leurs élèves, ils veillent également sur les plus fragiles en leur apportant aides et lignes directrices. « *Booster le potentiel de chacun et favoriser l'insertion de tous dans le monde du travail et dans la société, là est tout l'ADN, l'identité du lycée !* » Ce dernier ayant atteint un premier palier de maturité, Sébastien Ranucci aura également pour mission de le faire prospérer. « *Dès la rentrée 2017, nous ouvrirons l'internat de la réussite. Avec 70 lits, il sera dédié aux étudiants détenteurs d'un bac professionnel. Ils auront ainsi les meilleures conditions de vie et de travail pour poursuivre leurs études supérieures au lycée et accéder à des emplois de qualité grâce au réseau que nous avons tissé avec les professionnels du bassin d'emploi d'Orly et du MIN de Rungis* ». À plus long terme, d'ici 2020-2021, un bâtiment supplémentaire sera construit. Ce qui permettra à l'établissement d'accueillir jusqu'à 1150 élèves, toutes sections confondues. Véritable pilote de l'établissement en tant que proviseur, Sébastien Ranucci assure un lien essentiel avec le Ministère. Avec son expérience et ses compétences, il a tous les atouts pour faire du lycée polyvalent Pauline Roland un établissement d'excellence. * **Florence Bédouet**



Christel Penin, directrice du théâtre, Valérie Briffod et Isabelle Aucagne, co-directrices de la Maison du Conte, ont présenté les artistes de la saison.

STAGES DE CRÉATION ENFANTS ET ADOLESCENTS

Le théâtre André Malraux propose des stages de création théâtre pour enfants et adolescents. Les enfants (8-12 ans) découvriront le théâtre, le travail sur le corps, la voix, le regard et l'espace aux côtés du comédien Jonathan Salmon. Ensemble ils s'empareront d'un texte contemporain. Stage de 8 séances entre le 11 décembre et le 26 mars et du 10 au 14 avril. Les ados (13-19 ans) aborderont aux côtés de la comédienne Anne Contensou les fondamentaux de la pratique théâtrale, travailleront au plateau et se rassembleront autour d'une création. Stage du 3 au 14 avril. Les stages se concluront par une représentation le 15 avril. Tarifs : 52 € le stage + 3 spectacles dans la saison.

• **Inscriptions auprès d'Émilie Araujo-Tran pour le stage enfants au 01 41 80 69 64 (earaujo@theatrechevillylarue.fr), auprès d'Émilie Gendrot pour le stage ados au 01 41 80 69 44 (egendrot@theatrechevillylarue.fr).**

OUVERTURES DE SAISON LE TEMPS DES SPECTACLES

Les ouvertures de saison du théâtre, les 23 et 24 septembre, ont donné un avant goût des plus prometteurs des spectacles et autres rendez-vous à venir.

« **B** IENVENUE chez vous ». C'est en ces termes que le théâtre André Malraux a accueilli ses visiteurs aux ouvertures de saison. Trois mots pour dire « prenez le temps ». Le temps de pousser la porte de ce théâtre « que l'on voudrait être un lieu où l'on pourrait s'évader ensemble » a proposé Christel Penin, sa directrice. Du temps, le théâtre

en donnera aux artistes en affirmant son soutien à la création à travers deux cartes blanches, l'une à Olivier Letellier (« *Maintenant que je sais* » et « *La nuit où le jour s'est levé* »), l'autre à l'Agence de voyages imaginaires (« *L'histoire d'amour de Roméo et Juliette* », « *Looking for Shakespeare* » et « *Le conte d'hiver* »). À travers également un soutien à Anne Contensou, artiste associée (« *Occupé !* »), à Bénédicte Guichardon, en résidence de création (« *L'ombre de Tom* »), à Pauline Bureau (« *Mon cœur* ») et à Jérémie Le Louët (« *Don Quichotte* »). Trente-trois spectacles, dont

neuf jeune public, seront proposés, auquel il faut ajouter cinq rendez-vous cinématographique du cinéma en plus de sa programmation. Du temps, il en sera offert à la Maison du Conte. Ainsi qu'aux jeunes amateurs, avec des actions en milieu scolaire, des ateliers pour petits et grands et des stages pour enfants, ados et adultes. Alors, ne reste plus aux Chevillais qu'à prendre le temps... de consulter la plaquette de saison et de réserver leur(s) place(s). * **G.K**

• **Théâtre André Malraux - Place Jean-Paul Sartre (01 41 80 69 69), www.theatrechevillylarue.fr.**

THÉÂTRE ANDRÉ MALRAUX DES STAGES THÉÂTRE POUR ADULTES

Le théâtre André Malraux propose des stages théâtre pour adultes, novices ou expérimentés, avec la comédienne, metteur en scène et auteur Carole Guittat. Deux stages adultes sont proposés.

Le stage « Découverte et initiation » est ouvert à tous, avec ou sans

expérience théâtrale : 6 ateliers de 3h, les mercredis 9 et 30 novembre, 14 décembre, 4 et 18 janvier, 1^{er} février de 19h à 22h. Le stage « Plaisir et création » est ouvert aux personnes ayant une expérience théâtrale et aux participants du stage « Découverte et initiation » : 6 ateliers de 3h, les mercredis 22 février, 1^{er} et 8 mars, le mardi

14 mars, le mercredi 15 mars, le lundi 20 mars, le samedi 25 mars, de 19h30 à 22h. Tarifs : 80 € 1 stage + 1 abonnement 3 spectacles, 138,50 € 2 stages + 1 abonnement 3 spectacles. *

• **Inscriptions auprès d'Émilie Gendrot au 01 41 80 69 44 (egendrot@theatrechevillylarue.fr).**

Exposition Architopie

La Maison des arts plastiques Rosa Bonheur propose l'exposition *Architopie*, ou l'art d'interroger l'utopie dans l'architecture, jusqu'au 5 novembre. Un rendez-vous à ne pas manquer, pour se laisser surprendre.

RÉINVENTER LA VILLE DANS L'ART

C'EST SANS CONTESTE l'événement majeur de la rentrée artistique de Chevilly-Larue. La nouvelle exposition de la Maison des arts plastiques, *Architopie*, dont le vernissage a eu lieu vendredi 30 septembre, en a d'emblée surpris plus d'un. Il faut dire que les œuvres présentées interpellent les esprits tant elles prêtent à la réflexion. Qu'est-ce que l'architecture utopique ? Où est la frontière entre la notion d'environnement et celle de l'imagination artistique ? Où s'arrête l'espace d'une œuvre ? Autant de questions, et bien d'autres, que le visiteur est invité à se poser sans pour autant avoir nécessité à y répondre. Il lui suffit de se laisser porter par le travail des six artistes convoqués (Félix Pinquier, Hélène Barrier, Eva Nielsen, Juliette Mogenet, Ségolène Perrot et Clément Bagot), de suivre les méandres de leurs créations, inédites pour certaines, entre illusion picturale onirique du quotidien transfiguré, paysages mentaux cartographiés, villes et volumes imaginaires. Le lieu d'exposition lui-même est métamorphosé pour l'occasion en espace-lumière coloré.

Visites et ateliers

Quitte à se laisser surprendre par l'art, autant le pratiquer soi-même. Jouant son rôle de lieu de médiation culturelle, la Maison des arts plastiques propose en parallèle de l'exposition une série de rendez-vous auxquels les Chevillais sont conviés : une visite-guidée à suivre en famille, une autre prévue sur l'heure du déjeuner, un atelier



« Tracks » de Félix Pinquier, avec en arrière-plan « Krak II » et « Krak I » d'Eva Nielsen.

parent/enfant où chacun pourra laisser libre cours à ses architectures les plus fantasmées, ou encore des ateliers numériques pendant les vacances de la Toussaint au cours desquels les enfants pourront explorer leur ville, la photographier, la filmer, la coloriser, la dupliquer, la déformer... À chacun de ces temps forts, entre découverte et création, l'imagination et avec elle l'utopie seront au pouvoir. * **Géraldine Kornblum**

• **Exposition Architopie jusqu'au 5 novembre à la Maison des arts plastiques Rosa Bonheur - 34, rue Henri Cretté (01 46 75 31 56). Entrée libre.**



AUTOUR D'ARCHITOPIE À VOUS DE CRÉER !

Architopie, c'est aussi une série de rendez-vous auxquels les Chevillais sont invités à participer.

• **Mercredi 5 octobre à 15h30**

Visite guidée/parcours famille pour permettre aux enfants comme aux adultes d'appréhender de façon ludique la création contemporaine. Entrée libre (à partir de 6 ans).

• **Mardi 11 octobre à 11h**

Midi une expo - 1/2h chrono, une visite guidée de l'exposition sur l'heure du déjeuner. Tout public. Entrée libre.

• **Samedi 15 octobre à 15h**

Archi-atelier parent/enfant (à partir de 6 ans) animé par Hélène Barrier. Papiers découpés, dessins, collages offriront des possibilités infinies pour réinventer l'architecture et la ville.

• **Du jeudi 20 au samedi 22 octobre de 14h à 17h**

Atelier arts numériques (à partir de 7 ans) « Flânerie architecturale » animé par Fulvia Nicolini. Les enfants photographieront la ville et utiliseront les images prises pour créer de nouvelles constructions, une ville imaginaire en maquette. Tarif : 18,18 €.

• **Du lundi 24 au mercredi 26 octobre de 14h à 17h**

Atelier arts numériques (à partir de 11 ans) « Réinventer ma ville » animé par Fulvia Nicolini. Les adolescents filmeront leur ville à l'aide d'une caméra, d'un appareil photo ou de leur téléphone portable. Ils utiliseront les images prises pour créer un film où les images fixes pourront s'entremêler avec des animations et des vidéos. Tarif : 18,18 €.

Renseignements et inscriptions à la Maison des arts plastiques 34, rue Henri Cretté (01 46 75 31 56).



DU WI-FI À LA MÉDIATHÈQUE

Impossible pour vous de (sur)vivre sans votre tablette ou votre smartphone ? Si c'est pour cela que jusqu'alors vous aviez décidé de ne pas fréquenter la médiathèque, l'argument ne tient plus. Depuis le mois de juin ce haut lieu de culture chevillais propose le Wi-fi gratuit à tout ses abonnés. À vous les joies infinies des recherches sur internet, pour tout savoir de vos auteurs ou compositeurs préférés. Renseignez-vous auprès des médiathécaires pour vous connecter et bon surf !

MAISON DU CONTE DES FORMATIONS OUVERTES À TOUS

Vous avez envie de vous frotter aux mots, de jouer avec le verbe et de porter haut la parole ? La Maison du Conte propose des ateliers contes à la journée ouverts à tous, professionnels ou néophytes : atelier « Raconter aux tout-petits » animé par Agnès Hollard samedi 3 décembre ; atelier « Souvenirs, mensonges et conte » animé par Julien Tauber samedi 25 mars ; atelier « Conte et objet animé » par Valérie Briffod samedi 20 mai. Les ateliers ont lieu de 10h30 à 18h30. Tarifs : 80 € (perso), 140 € (pro). La Maison du Conte étant en travaux, les ateliers se tiendront à la Maison des pratiques artistiques amateurs / Broussais - 100, rue Didot à Paris 14^e.

Réservations dès aujourd'hui auprès de la Maison du Conte (01 49 08 50 85) information@lamaisonduconte.com / www.lamaisonduconte.com.

LIVRES & MÉDIAS

RENTRÉE LITTÉRAIRE : À VOS BOUQUINS !

S'il marque la fin de l'été, septembre est associé à un événement très attendu : la rentrée littéraire. Parmi les 650 nouveaux romans qui vont se disputer une place en librairie cette année, voici quelques-uns d'entre eux (parmi d'autres disponibles à la médiathèque) qui ont retenu l'attention des bibliothécaires de l'espace adultes.



LA VALSE DES ARBRES ET DU CIEL

Contredisant la thèse du suicide de Vincent Van Gogh, Jean-Michel Guenassia dresse un portrait plein de vie, d'amour et de lumière du peintre lors de son court et définitif séjour à Auvers-sur-Oise en 1890.

Un roman enthousiasmant empli de charme.

DE **JEAN-MICHEL GUENASSIA** - ÉD. ALBIN MICHEL



L'INSOUCIANCE

Vaste fresque sociale et politique, *L'insouciance* met à nu les jeux de pouvoir qui travaillent la France d'aujourd'hui. En suivant les destinées hors du commun d'un soldat de retour d'Afghanistan, d'un homme politique venu des cités et d'un magnat des médias, **Karine**

Tuil compose avec brio une comédie humaine contemporaine pleine de bruit et de fureur.

DE **KARINE TUIL** - ÉD. GALLIMARD



BRÈVE HISTOIRE DE SEPT MEURTRES

Décembre 1976, Kingston, Jamaïque. Bob Marley doit chanter lors d'un concert exceptionnel en faveur de la paix. Deux jours avant l'évènement, on tente de l'assassiner en braquant sa maison-forteresse. Sur fond de guerre froide et à travers des dizaines de personnages -chefs de gang et journalistes, agents de la CIA et politicards véreux- Marlon James compose une fresque épique monumentale.

Magnifique, détonnant ... un mélange de Quentin Tarantino et James Ellroy.

DE **MARLON JAMES** - ÉD. ALBIN MICHEL



MA PART DE GAULOIS

Le bac ! Simple formalité pour certains, enjeu familial vital pour d'autres. Magyd Cherfi relate avec tendresse, rage et lucidité ses années lycée dans la France de 1981. Les copains, les ennemis la bouche pleine d'injures, les filles de la cité avec lesquels les relations sont ambiguës et corsetées : difficile de trouver sa place et sa voie mais il y a les mots, il y a la pensée et enfin l'expérience qui permettent de savoir qui l'on est.

Un très beau récit d'apprentissage sur la double appartenance.

DE **MAGYD CHERFI** - ÉD. ACTES SUD



PETIT PAYS

« Je pensais être exilé de mon pays le Burundi. En revenant sur les traces de mon passé, j'ai compris que je l'étais de mon enfance. Ce qui me paraît bien plus cruel encore ».

Pour dire une enfance en pays meurtri, les mots de Gaël Faye ont tant de justesse, douceur et gravité mêlées, qu'on ressort de son premier roman comme d'une bouleversante étreinte.

Une voix d'enfant qui parle juste et qui parle à tous.

DE **GAËL FAYE** - ÉD. GRASSET



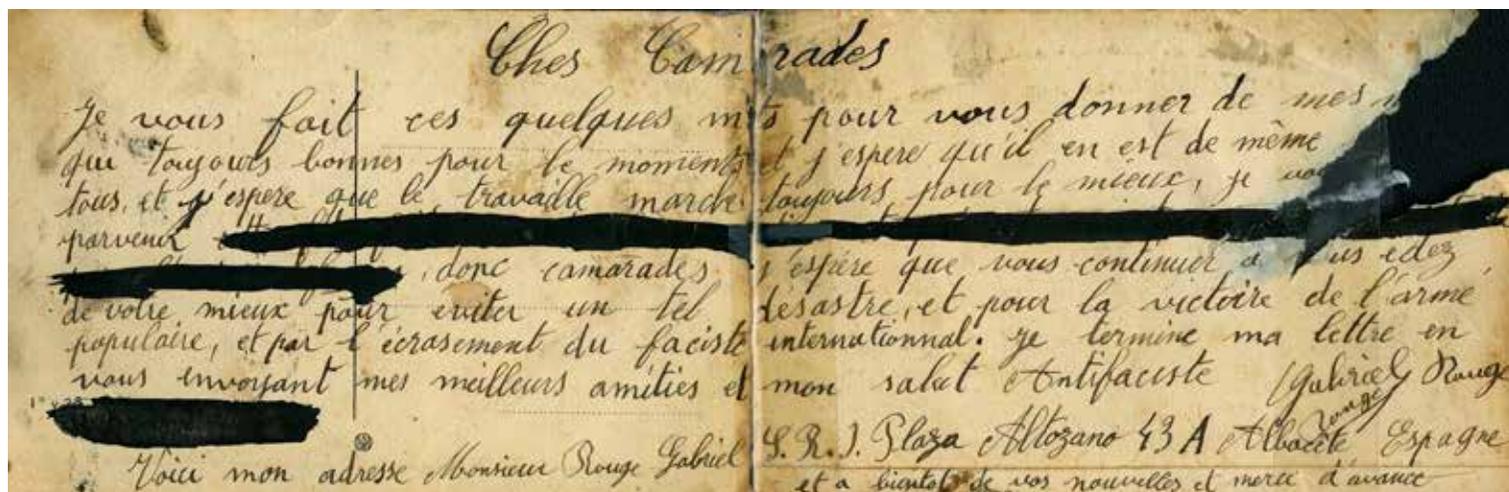
AVANT QUE NAISSE LA FORÊT

Albert, qui vient de perdre sa mère, retourne dans la propriété familiale de Mayenne entourée de plusieurs hectares de forêt. Il est obsédé par l'idée de trouver une chanson pour la cérémonie funèbre. Et puis une nuit des bruits étranges le réveillent : dans cette vieille maison,

les murs chantent et font remonter les souvenirs du passé ...

Un premier roman sur le poids de l'héritage, la vie secrète des forêts et l'éveil de notre part sauvage.

DE **JÉRÔME CHANTREAU** - ÉD. LES ESCALES



Carte postale envoyée d'Espagne par Gabriel Rouge à la famille Sagnac, des amis militants chevillais. La censure militaire a rendu une partie du texte illisible.

COLLECTION : FAMILLE SAGNAC-KORNBLUM

GUERRE D'ESPAGNE

1^{ère} PARTIE : DES CHEVILLAIS SOLIDAIRES

Pendant la Guerre d'Espagne (18 juillet 1936 – 1^{er} avril 1939), bien des Chevillais sont solidaires des républicains espagnols. Certains combattent à leurs côtés, tel Gabriel Rouge.

DÈS LE DÉBUT de la Guerre d'Espagne, déclenchée le 18 juillet 1936 face à l'insurrection militaire du général Franco, des militants chevillais antifascistes et pacifistes se mobilisent pour soutenir les républicains sur place en Espagne ou depuis Chevilly-Larue par des actions de solidarité. Les Brigades internationales se constituent au début de l'automne 1936 et établissent leur quartier général à Albacete (à 260 km au sud-est de Madrid). Quelques Chevillais s'y engagent bientôt. L'un d'eux est le jeune Gabriel Rouge, né le 6 août 1916 à Paris, arrivé à 14 ans à Chevilly-Larue et devenu terrassier chez un marbrier funéraire. Militant aux Jeunesses communistes, engagé dans les Brigades internationales le 18 novembre, il est affecté comme soldat dans l'artillerie dans la XIII^e Brigade, puis dans la XIV^e. Blessé au printemps 1937, il obtient une permission de convalescence à Chevilly-Larue, puis repart combattre en Espagne. Il décède le 21 janvier 1938 à l'hôpital de Benicàssim, mort pour la défense de la liberté et de la démocratie.

À Chevilly-Larue, l'aide aux républicains s'organise sous l'impulsion de militants antifascistes (principalement communistes et socialistes). Au début 1937, une douzaine de jeunes républicains espagnols logent à l'Hôtel des Marronniers (avenue du Cottage, actuelle rue François Sautet) durant leur formation de pilote à l'Aviation populaire à Orly. Une grande partie de la population chevillaise se montre solidaire à l'égard du peuple espagnol en donnant de l'argent, des vêtements et des vivres, lors des collectes successives effectuées par des militants communistes et socialistes, ainsi que par le comité d'entraide constitué à cet effet. De l'argent et des colis sont aussi envoyés aux brigadistes originaires de la banlieue sud de Paris. Après la dissolution des Brigades internationales le 23 septembre 1938, des militants chevillais prennent en charge un brigadiste étranger. En février 1939, un comité local d'accueil des réfugiés espagnols se constitue, présidé par le Chevillais John Nicolétis, conseiller technique volontaire auprès du gouvernement républicain espagnol de septembre 1936 à décembre 1937.



Portrait de Gabriel Rouge en tenue de brigadiste. Cette photo était jointe à la carte postale ci-dessus. COLLECTION : FAMILLE SAGNAC-KORNBLUM

La Guerre d'Espagne se termine le 1^{er} avril. Le 2 avril, le comité d'entraide de Chevilly-Larue effectue une collecte en faveur des mutilés, veuves et orphelins des volontaires.

Devant le soutien de Mussolini et Hitler à Franco pour mettre fin à la République espagnole, bien des Chevillais avaient vite compris que l'enjeu du combat pour la liberté et contre le fascisme en Espagne dépassait le cadre de ce pays et qu'il s'agissait de tenter de sauver la paix en Europe, espoir malheureusement vain avec la victoire de Franco. *

Marc Ellenberger,
archiviste municipal

PLACE À LA FÊTE DU SPORT !

La traditionnelle soirée des sportifs fait peau neuve, laissant place à une véritable fête du sport. « L'idée est de mettre en avant le sport chevillais dans son ensemble, sportifs, associations et bénévoles », explique Sophie Dumon, responsable du service des sports. Grosse nouveauté cette année, « on souhaite sortir du schéma de remises de récompenses en continu ». Puisqu'il sera davantage question d'une fête du sport, la soirée sera divisée en trois temps avec au programme des démonstrations, des animations et des jeux. « Un animateur fera monter l'ambiance ! ». Évidemment les sportifs et bénévoles méritants continueront d'être mis à l'honneur ; ils seront une trentaine à être ainsi félicités. Mais la soirée sera surtout ouverte à tous les sportifs inscrits dans une association chevillaise. Après un service à table, la soirée s'achèvera sur la piste de danse, dont chacun pourra profiter jusqu'au bout de la nuit ...

• **Fête du sport vendredi 14 octobre à partir de 19h au gymnase Marcel Paul. Réservation jusqu'au 6 octobre auprès de votre association sportive ou du service des Sports (56, avenue Franklin Roosevelt - (01 46 86 35 63) ou en ligne sur www.ville-chevilly-larue.fr.**

ERRATUM PISCINE MUNICIPALE

Une erreur s'est glissée dans le dernier Journal de Chevilly-Larue p. 11 à propos de la réouverture de la piscine municipale. Celle-ci n'est pas prévue pour janvier 2017 mais pour janvier 2018.

GILLES, JUDOKA HANDISPORT :

« ÇA M'AIDE AUTANT PHYSIQUEMENT QUE PSYCHOLOGIQUEMENT »



Devenu hémiplégique du côté droit suite à un accident de la route, Gilles n'en reste pas moins un féru de sport de combat.

D'où vous vient cet attrait pour le judo ?

Avant mon accident, je faisais de la boxe française à un bon niveau. J'aime la philosophie du combat de vouloir montrer sa supériorité à l'adversaire, de refuser la domination de l'autre, de refuser d'abdiquer.

Par rapport à votre handicap, que vous apporte le judo ?

Cela m'aide beaucoup, autant physiquement que psychologiquement. Le judo me pousse à faire des

mouvements difficiles qui ne me sont pas demandés par la sphère médicale. Pour moi qui ai des soucis de mémorisation, cela me fait aussi beaucoup travailler pour que les mouvements deviennent automatiques et que je puisse réagir en une fraction de seconde à chaque situation lors d'un randori.

Comment décririez-vous les cours à Chevilly-Larue ?

Ils sont très bien adaptés et animés par des personnes des plus compétentes. Surtout, l'ambiance dans le groupe est excellente, il y a une vraie coordination. On s'aide, on partage et on se soutient. ✨ A.G

TIR À L'ARC

LA PERFORMANCE EN AVANT

Pionnière du handisport chevillais, la section tir à l'arc a toujours visé le haut-niveau.

EST EN 1974, à l'occasion des 20 ans de l'handisport, que l'idée d'une section tir à l'arc à Chevilly-Larue est née dans l'esprit de Raymond Hybois. « L'Élan a participé aux animations et très vite on a décidé de se joindre à eux en créant une section tir à l'arc ». Une section créée par des personnes handicapées - Raymond Hybois et son épouse - pour des personnes handicapées. « On était une quinzaine au départ mais bien sûr, on acceptait les valides ». Une seule prérogative, la recherche de résultats. « C'est une discipline où valides et handicapés sont



très proches. Les conditions sont identiques et l'on peut s'entraîner ensemble. Plusieurs archers handicapés ont même déjà intégré l'équipe départementale valide ». Avec deux entraînements

par semaine, le programme est celui de tout athlète visant des titres. Et ça fonctionne, la section récolte annuellement titres et podiums aux championnats nationaux. ✨ A.G



L'équipe de judo handisport et son entraîneur Roland Patrice Mbog (à gauche).

À l'heure où les jeux paralympiques viennent de s'achever, il est bon de rappeler que le handisport est aussi une réalité à Chevilly-Larue. Parmi les disciplines handisports pratiquées sur la commune : le judo.

LE JUDO COMME UNE BOUFFÉE D'AIR

OUVERT À TOUS, chaque samedi le cours de judo est dédié aux personnes en situation de handicap. Le groupe est entraîné par Roland Patrice Mbog, pour qui cette pratique représente un peu plus que du sport. Ils sont cinq en kimono et le tatami subit les mêmes chocs qu'à l'accoutumée. Travail debout, au sol, prise de garde, face à face, tout y est. « C'est un cours de judo ordinaire », confirme le professeur, « Il y a aussi l'apprentissage de la culture judo et de son code moral qui véhiculent des valeurs très importantes ». Et le petit groupe ne lésine pas sur les efforts : « C'est un public très attentif et super motivé, ils ne ratent jamais un cours. En plus, la plupart ont une vingtaine d'années de judo derrière eux, ils ont donc un très bon niveau ». Pour le professeur, la rigueur et l'exigence font partie intégrante de la leçon : « On les prépare à des challenges techniques où il faut présenter des mouvements, des techniques spécifiques. Il faut bien sûr adapter l'apprentissage aux élèves et à leurs

difficultés, certains rencontrent notamment des soucis de mémorisation. La répétition est alors très importante pour que les mouvements et techniques deviennent plus des réflexes, des automatismes qu'ils n'ont plus besoin de réfléchir pour les enclencher ».

Un apprentissage difficile et passionnant

Le parcours de Roland Patrice Mbog a très rapidement pris la direction de l'apprentissage pour les judokas en situation de handicap. « Pendant ma formation, on a eu une session avec des judokas présentant trois types de handicaps : mentaux, physiques et visuels. Il fallait adapter la séance à chacun, faire du cas particulier, cela m'a marqué ». Si les séances réclament plus de préparation et une adaptation continue à chaque élève et son handicap, les retours sont bien plus forts. « C'est passionnant et les élèves sont très réceptifs. Ils viennent au judo avec envie car ils en ont besoin. C'est leur bouffée d'air ». ✨

Antoine Ginekis

LES PARENTS ADHÉRENT AU SPORT SANTÉ

L'Élan innove chaque année pour proposer des activités adaptées au plus grand nombre. « On s'est aperçu que beaucoup de parents qui déposaient leurs enfants à l'entraînement le soir préféraient en profiter pour eux aussi faire du sport. Du coup, on a lancé des activités de remise en forme sur les mêmes créneaux horaires que les sections basket, tennis, foot ou athlétisme », décrit un membre du club. Une section sport santé, axée sur la remise en forme, est donc née avec déjà une vingtaine d'inscrits. Les adultes ont répondu présent mais les jeunes se font attendre.

UNE INSCRIPTION, DE NOMBREUSES ACTIVITÉS

En parallèle des séances de remise en forme proposée sur les créneaux du soir -entre 18h et 20h pour la plupart- la nouvelle section de l'Élan présente un programme élargi ; il est donc possible de profiter de créneaux au sein même des activités traditionnelles de l'Élan. Tennis de table, cyclo, marche nordique ou gymnastique volontaire ... pourquoi choisir ? Vous pouvez ainsi mixer votre programme sur toute l'année et vous essayer à divers sports pour varier les plaisirs. Et cela avec une seule inscription. Ce serait quand même dommage de ne pas en profiter !

• Renseignements auprès de l'Élan - 56, avenue Franklin Roosevelt (01 46 87 07 81).

Expressions des élu(e)s

« Les textes publiés dans cette rubrique le sont sous l'entière responsabilité de leurs auteurs, dont l'expression est libre et n'engage ni la rédaction, ni la direction de la publication. Ils s'interdisent les propos injurieux ou diffamatoires à l'égard des personnes ou des institutions et s'obligent au respect des lois et règlements en vigueur, notamment ceux ayant trait aux publications de presse. »

CHRISTIAN NOURRY • maire-adjoint, élu du groupe Communistes et partenaires



C'est le droit à la ville pour tous que nous défendons

En Île-de-France, la spéculation immobilière condamne des millions de personnes à dépenser des sommes exorbitantes pour occuper des logements indignes, qui plus est situés à des heures de transport de leur lieu de travail.

La situation est intenable.

Nous, élus communistes et progressistes, refusons de voir les conditions d'existence du plus grand nombre sacrifiées au nom des profits d'une poignée de promoteurs et de marchands de sommeil.

C'est pour cela que 40 élus communistes et Front de Gauche d'Île-de-France, parmi lesquels M^{me} Stéphanie Daumin, ont récemment signé une tribune défendant les « chartes promoteurs ». Face à un État qui refuse de prendre ses responsabilités, le sens de ces chartes est d'imposer des garde-fous à la promotion immobilière afin

de maîtriser les prix du foncier et des logements neufs.

À Chevilly-Larue, nous ne faisons pas signer de telles chartes, mais nous veillons à ce que les nouvelles constructions soient accessibles pour tous et respectueuses des souhaits exprimés par les habitants. Et ce d'autant plus que la future arrivée du métro, en réveillant l'appétit des promoteurs, est susceptible d'obliger certains à s'installer loin de ces nouvelles infrastructures. En conséquence, nous nous sommes battus pour que chaque habitant d'Anatole France puisse rester dans son quartier, une fois celui-ci reconstruit à neuf. Car on ne peut accepter que le progrès de notre territoire se fasse au détriment d'une partie de la population. C'est le sens de notre action : défendre les Chevillais-es face aux lois du marché et de la spéculation immobilière, et garantir à chacun son droit à jouir d'une ville équilibrée, solidaire et accessible à tous. ✨

ANDRÉ DELUCHAT, MURIELLE DESMET, DOMINIQUE LO FARO, FRÉDÉRIC SANS, NATHALIE TCHENQUELA-GRYMONPREZ • élu(e)s du groupe Parti de Gauche

Ce XXI^e siècle sera celui du vivant ou ne le sera pas !

Après les pluies diluviennes en mai-juin et les conséquences éprouvées par des centaines de familles en Val-de-Marne et dans plusieurs régions,

les fortes chaleurs nous ont accompagnés durant ces 2 mois d'été en tous points du territoire. Ainsi va notre planète où les catastrophes naturelles et les dépassements des normes saisonnières se multiplient. Les êtres vivants de notre planète « Terre » sont-ils les victimes ou sont-ils les responsables de ce bouleversement planétaire ? Les deux, n'en déplaise à Nicolas Sarkozy. Quand la sécheresse sévit, que des inondations se produisent, chaque fois c'est la désolation de peuples entiers et des vies entières qui sont broyées. La majorité des scientifiques et des experts s'accordent à dire que nous, êtres humains et décideurs, avons notre lourde part de responsabilité et qu'il est temps de prendre toutes les dispositions pour remettre

la table des saisons à l'endroit. Nous, élus du Parti de Gauche, sommes convaincus de l'investissement dans les énergies renouvelables d'une part et de la remise en cause du système productiviste d'autre part. Celui-ci depuis plus d'un siècle dilapide les ressources naturelles de la planète, ces ressources indispensables pour la vie du vivant, qu'il se nomme être humain, animal ou végétal. L'accord de la COP 21 visant à faire baisser de 2 degrés le réchauffement climatique est loin d'être ratifié par tous les pays, y compris au sein de l'Europe, même si les plus gros pollueurs, USA et Chine, viennent de s'engager. Maintenant ce sont les actes qui valideront les intentions, et là c'est encore un vœu pieux. Alors, c'est à notre niveau, aussi local soit-il, que nous souhaitons éveiller les consciences, à commencer par notre pratique quotidienne. Ce XXI^e siècle sera celui du vivant ou ne le sera pas. ✨

HERMINE RIGAUD ET JOSEPH RAMIASA • élus du groupe Socialistes unitaires



Maladie d'Alzheimer : tous concernés

Le 21 septembre dernier a eu lieu la journée mondiale de la maladie d'Alzheimer. En France, près de 900 000 personnes sont touchées par cette maladie,

sans compter le fait que de nombreuses personnes ne sont pas diagnostiquées malgré les progrès de la science. Étant donné l'augmentation de l'espérance de vie dans les pays occidentaux, les spécialistes considèrent que le nombre de personnes atteintes aura doublé dans les quinze prochaines années.

On compte quatre grands facteurs de risques : l'âge (plus on avance en âge, plus on est

susceptible d'être touché par la maladie), le sexe (les femmes sont plus concernées que les hommes), certaines maladies comme le diabète, les maladies cardiovasculaires, et enfin les antécédents familiaux. Les conséquences de cette maladie rendent souvent le patient très dépendant. Il s'agit notamment de la perte de la mémoire, des problèmes d'orientation, des difficultés de coordination des mouvements, etc.

Les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ont besoin d'être aidées dans les actes de la vie quotidienne. Outre la famille qui est souvent très présente, on peut trouver une aide ou des renseignements concernant les différents modes de prise en charge qui existent auprès du service Retraités-Santé-Handicap et du CLIC 6. ✨



Qu'est-ce que le traité de libre-échange dit TAFTA ?

Depuis presque trois ans est négocié dans le plus grand secret le traité de libre-échange entre les États-Unis et l'Union européenne, plus connu sous le nom de traité transatlantique ou TAFTA. Ce traité aurait des conséquences

sur quasiment tous les secteurs de l'économie, de l'agriculture à l'industrie textile, en passant par les services. L'objectif est de supprimer tous les derniers obstacles aux échanges commerciaux entre l'UE et les États-Unis (en nivelant par le bas les normes sanitaires et professionnelles ainsi que les réglementations environnementales). S'il était mis en œuvre, ce traité mettrait les intérêts des grandes entreprises au centre des processus de décision politiques et législatifs, au détriment des enjeux

environnementaux ou de santé publique. C'est ainsi que la règle de « l'exception générale » consacrée par l'accord du GATT est absente du document. Ce principe permet aux États de « réguler le commerce » pour « protéger la vie, la santé des humains, des animaux et des plantes ». Le principe de précaution, inscrit dans l'article 191 de la Constitution européenne, n'est mentionné dans aucun des treize chapitres. Si ce traité devait être adopté, nous nous retrouverions dans un système qui place les profits bien avant les intérêts des citoyens. Dans le contexte électoral actuel en France, en Allemagne et aux États-Unis, il semblerait que la négociation soit suspendue mais la mobilisation citoyenne doit continuer pour permettre aux échanges commerciaux de se faire dans le respect des droits humains. ✨



Nos festivités locales menacées

Les attentats ont généré le déploiement de mesures sécuritaires incontournables. Les collectivités sont obligées

d'intégrer ce facteur de façon systématique dans l'organisation de toutes les activités locales. Les directives édictées par la préfecture sont drastiques et pèsent de plus en plus lourd dans le budget de la ville. Déjà des réflexions sont en cours pour analyser précisément les coûts engendrés par la mise en place des mesures exigées et décider la tenue ou non des initiatives locales ou associatives. La sécurité est pourtant une obligation régalienne. Cet État qui d'un côté exige des mesures des collectivités mais qui par ailleurs semble

oublier qu'il est de son devoir d'y pourvoir en premier lieu. Ce n'est effectivement pas en appauvrissant les commissariats et en ne donnant pas à notre Police les moyens de mener à bien leurs missions que la sécurité sera assurée. Pour mémoire, il y a 25 ans, notre circonscription recensait 390 fonctionnaires de police, aujourd'hui, ils ne sont plus que 130, soit deux tiers en moins. Nos festivités, richesses de notre vie locale, on y tient. Mais face aux responsabilités engagées, elles risquent d'être sérieusement menacées. Alors que se dessine la Métropole du Grand Paris et que les premières ébauches du budget 2017 sont travaillées, des décisions seront à prendre. ✨



Chevilly Larue, ville propre ?

Qu'est-ce qu'une ville propre ? C'est une ville dans laquelle les habitants ont plaisir à déambuler dans les rues en se disant qu'ils vivent dans une ville nettoyée, agréable, et dans

laquelle ils sont fiers d'habiter. En ce qui concerne Chevilly-Larue on est malheureusement loin du compte. Quelques exemples concrets et précis :

- La place Nelson Mandela qui accueille le marché deux fois par semaine est sale, tâchée, des restes d'aliments sont régulièrement retrouvés sur place les lendemains de marché. Est-ce agréable ? Comment est fait le nettoyage ?
- Sous les arcades qui mènent au Simply, le sol est couvert d'urine, de mégots, et les

odeurs qui vont avec et pas seulement l'été ! L'entretien et le nettoyage relèvent aussi de la direction du centre commercial.

- L'allée Maurice Chevalier est devenue le rendez-vous des quatre pattes avec les excréments et les odeurs.

La propreté d'une ville, c'est l'affaire de ses habitants. Si tout le monde prend les dispositions pour ne pas dégrader l'environnement urbain, la ville sera plus belle.

Quelques gestes simples devraient permettre d'améliorer la propreté de nos rues : arroser les trottoirs et les espaces verts, sortir les encombrants et les poubelles la veille au soir, ne rien jeter dans les rues et dans les caniveaux, ramasser systématiquement les déjections des chiens, ne pas jeter de mégots par terre, ... ✨



Retour aux sources !

Les formations politiques qui aspirent à gouverner notre pays s'organisent pour faire vivre la démocratie et désigner leurs candidats au travers du processus de la primaire républicaine.

Quoi qu'on en dise et quelle que soit la perception qu'on peut avoir du monde politique de nos jours, cette démarche est un véritable exercice de démocratie qui permet aux citoyens de s'exprimer en amont, pour qualifier les candidats qui sont les mieux à même de porter les idées dont il se sentent les plus proches.

Les partis politiques qui refusent encore de se soumettre à cette revendication citoyenne ne font hélas que reproduire des schémas passésistes dont l'unique vocation est de désigner des candidats d'appareil sans véritable attache citoyenne.

Nous encourageons à ce titre nos concitoyens à participer massivement à ces rendez-

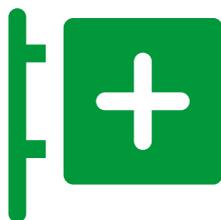
vous démocratiques et à s'y impliquer dans la mesure de leurs disponibilités. Ils sont nécessaires pour la vie démocratique de notre pays.

Les semaines qui viennent seront l'occasion pour nous de venir à votre rencontre, pour échanger simplement, vous écouter sincèrement et construire avec vous les propositions qui vous semblent primordiales pour le présent et celles qui doivent servir à préparer notre avenir.

Toutes vos idées méritent d'être approfondies car elles prennent souvent appui sur des expériences vécues, des problèmes du quotidien et des dysfonctionnements récurrents.

Les citoyens sont la source de notre démocratie. Nous faisons le choix d'un retour aux sources pour faire de l'année électorale qui s'annonce, un temps utile sur le plan des idées et des propositions. À bientôt. www.chevilly-larue.parti-socialiste.fr ✨

PHARMACIES DE GARDE DE JOUR



Les pharmacies de garde sont consultables sur le site de la ville :
www.ville-chevilly-larue.fr/
 > Rubrique Infos les plus demandées > Pharmacies de garde

Dimanche 9 octobre

Pharmacie du Rugby
 55, rue Paul Hochard
 L'Hay-les-Roses
 01 46 86 48 02

Dimanche 16 octobre

Pharmacie Lernould
 13, rue de L'Abreuvoir
 Rungis
 01 46 86 29 03

Dimanche 23 octobre

Pharmacie Principale
 155, rue de Bicêtre
 L'Hay-les-Roses
 09 53 36 02 97

Dimanche 30 octobre

Pharmacie du Moulin Vert
 2, rue Maurice Coquelin
 Vitry-sur-Seine
 01 46 87 61 02

Mardi 1er novembre

Pharmacie R.Gary
 21, avenue du Général de Gaulle
 Thiais - 01 46 86 82 91

Dimanche 6 novembre

Pharmacie Akwa
 15, rue du D^r Calmette
 L'Hay-les-Roses
 01 46 60 95 47



MÉDECINS DE GARDE

Contactez le 15 qui vous orientera vers le service d'accueil médical initial (SAMI) de Chevilly-Larue
 (1, rue de Verdun).

Semaine : de 20h à minuit
Samedi : de 16h à minuit
Dimanche et jours fériés : de 8h à minuit

Halte-relais France Alzheimer

La ville accueille sur son territoire une fois par mois une halte-relais mise en place par l'association France Alzheimer Val-de-Marne, à la salle Jacqueline Auriol. Grâce à cette halte-relais, les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et leurs proches disposent d'un lieu de soutien, d'écoute et d'échange par le biais de l'organisation de temps d'activités et de convivialité. Les malades sont accueillis par des bénévoles et occupés à des activités ludiques et créatives, pendant que les aidants rejoignent la psychologue chargée d'accueillir le groupe de parole. *

- Haltes-relais les 2^e jeudis de chaque mois de 14h30 à 17h30 à la salle Jacqueline Auriol (1, avenue Georges Guynemer).
- Renseignements : siège de l'association 4, rue Maréchal Vaillant 94 130 Nogent-sur-Marne (01 48 72 87 82)
- alzheimer.val-de-marne@wanadoo.fr
www.francealzheimervaldemarne.org

ÉTAT CIVIL

du 1^{er} au 30 juin 2016

Naissances

- Assya Benali
- Aylan Dumortier
- Gary Durand
- Lucas Fontan
- Timothy Haile
- Inaya Kacel
- Lénnon Linel
- Aaron Mathurin
- Prince Sakho
- Nolan Trotti
- Logan Walentek

Mariage

- Karima Mekerri et Mohamed Attar
- Nadja Dahmam et Patrice Vasseur
- Olivier Nouël et Julie Bourget
- Nadia Rotondo et Adrian Florescu
- Sara Macedo Ribeiro et Benjamin Foulon
- Isabelle Nourry et Antoine Levasseur

Décès

- Liliane Bououza
- Michèle Couturier
- Ajobia Kassiba
- Andrée Walter
- Lahoussaine Ouahbi

du 1^{er} au 31 août 2016

Naissances

- Ambre Boucheron
- Aaron Bourgeois
- Bryann Dos Santos Moniz
- Astrée Garcia Roca
- Éliott Garot
- Khadija Madani
- Mariam-Kadiatou Mara
- Fadila Moussa
- Babacar Ndiaye

Mariage

- Catiana Firpion et Mickaël Mingo
- Samira Mokrab et Amar Larbi
- Tina Zaarour et Stanislas Esposito
- Lucrèce Kasongo et Geoffroy Krych
- Sandra Lafrontière et Guillaume Guillet

Décès

- Guy Pannier
- Belmehel Serrafi
- Jean René Cornec
- Bernadette Binoche
- Jean René Martinet
- Ounassa Ramoul
- Simone Antichan
- Isabelle Despujols
- Marcel Holville
- Réjane Marquet
- Raymonde Madelmont
- Michel Cvacherandi

PERMANENCES IMPÔTS

Sans rendez-vous les lundis, mercredis et vendredis de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h15 et les mardis et jeudis de 8h45 à 12h.

CENTRE DES IMPÔTS - 4, RUE DISPAN À L'HAY-LES-ROSES - 01 49 08 88 03

PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC UNE ASSISTANTE SOCIALE

Prenez rendez-vous afin de rencontrer l'assistante sociale qui reçoit à l'Espace commun des solidarités.
 3, RUE DU BÉARN - AU 01 41 80 18 95

UN AVOCAT À VOTRE ÉCOUTE

Deux avocats assurent sans rendez-vous des consultations gratuites pour les Chevillais en mairie les trois premiers samedis du mois de 9h à 10h (excepté pendant les vacances scolaires).

88, AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE - RENSEIGNEMENTS 01 45 60 18 00

PERMANENCES DU CIDFF

CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES

Une juriste reçoit gratuitement les lundis après-midi à partir de 14h pour informer, orienter et accompagner sur l'accès aux droits des femmes et des familles et sur l'aide aux victimes de violences.

ESPACE COMMUN DES SOLIDARITÉS - 3, RUE DU BÉARN - 01 41 80 18 95

PERMANENCE D'ACCUEIL ANONYME ET GRATUITE POUR LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES ET LEURS PROCHES

Deux psychologues écoutent, accueillent et orientent gratuitement les Chevillais. RDV les jeudis matins.

07 77 79 54 60 (24h/24h - 7J/7J)

ÊTRE REÇU PAR LA MISSION LOCALE

Si vous avez entre 16 et 25 ans, la Mission locale Bièvre Val-de-Marne pourra vous aider en matière d'orientation professionnelle, de formation, d'aide à la recherche d'emploi.

ESPACE COMMUN DES SOLIDARITÉS - 3, RUE DU BÉARN - 01 45 60 59 44

L'ESPACE COMMUN DES SOLIDARITÉS VOUS ACCUEILLE

Pour être accompagné et orienté en matière d'action sociale.

ESPACE COMMUN DES SOLIDARITÉS - 3, RUE DU BÉARN - 01 41 80 18 95

LE CLIC VOUS REÇOIT

CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GÉRONTOLOGIQUE

Pour être conseillé et orienté sur les dispositifs d'aide mis à la disposition des personnes âgées de 60 ans et plus et leur famille.

ESPACE COMMUN DES SOLIDARITÉS - 4, PLACE NELSON MANDELA
 01 48 53 79 09

POINT MENSUEL D'INFORMATION ET D'INSCRIPTION PETITE ENFANCE

Les représentants des différents modes d'accueil présents dans la ville enregistrent vos demandes, communes à tous les modes d'accueil, à partir du 7^e mois de grossesse. Chaque 2^e mardi du mois à 17h.

ESPACE COMMUN DES SOLIDARITÉS - 4, PLACE NELSON MANDELA

LOGEMENT

PERMANENCES DE L'ARSS

ASSOCIATION DES RÉSIDENTS SORBIERS-SAUSSAIE

Permanences les 1^{er} et 3^e lundis de chaque mois de 17h30 à 19h sans rendez-vous. En cas d'urgence, vous pouvez laisser un message sur le répondeur.

MAISON POUR TOUS - 23, RUE DU BÉARN - 01 45 12 91 52

PERMANENCES CNL

SORBIERS-SAUSSAIE VALOPHIS HABITAT

Permanences les 2^e et 4^e jeudis du mois.

MAISON POUR TOUS - 23, RUE DU BÉARN.

CONTACT ET RENSEIGNEMENTS : cnlsorb-saus94550@orange.fr

<http://sorbierssaussaie.cnl.pagesperso-orange.fr>

SOURDLINE

Au service des sourds et malentendants

Dans le cadre du développement de l'intervention de la ville en matière d'aide au handicap et d'accessibilité, la Municipalité a mis en place depuis septembre 2015 un partenariat avec la société Sourdline. Par ce biais, les personnes sourdes ou malentendantes bénéficient d'une plateforme d'appel à distance, à partir du site internet de la ville, leur permettant d'entrer en contact par tchat ou webcam avec un conseiller formé à la langue des signes, afin d'obtenir de l'aide pour toutes leurs démarches administratives. Ce conseiller assure par ailleurs une permanence mensuelle, gratuite et sans rendez-vous, dans les locaux du service Retraités-Santé-Handicap. Sa mission est d'aider le public sourd à la rédaction de courriers, de faciliter ses appels téléphoniques aux administrations, etc

* Plateforme Sourdline de 9h à 18h du lundi au vendredi sur le site www.ville-chevilly-larue.fr

* Permanence chaque 3^e jeudi du mois au service Retraités-Santé-Handicap (88, avenue du Général de Gaulle - 01 45 60 18 97). Prochaines permanences : 20 octobre, 17 novembre et 15 décembre.



Vous rencontrez des problèmes d'affectation scolaire au collège, au lycée, en BEP, en BTS ou à l'université ? Avec le Conseil départemental, l'équipe de SOS Rentrée vous aide dans vos démarches.

Prenez contact avec le pôle Jeunes adultes du service municipal de la Jeunesse (15, rue Henri Cretté 01 46 87 97 65) et apportez les documents suivants :

- * bulletins scolaires de l'année écoulée ;
- * relevé de notes d'examen ;
- * courriers échangés avec l'Éducation nationale ;
- * copie des vœux Ravel si vous souhaitez vous orienter vers l'enseignement supérieur.

N'attendez pas pour agir !

CPAM

Vaccination contre la grippe

La grippe saisonnière touche chaque année en France plusieurs millions de personnes et peut avoir des conséquences graves. Ce n'est pas une infection banale ; elle fait courir des risques sérieux aux personnes âgées et aux malades souffrant de pathologies chroniques. L'assurance maladie prend en charge à 100% le vaccin antigrippal des personnes pour lesquels la vaccination antigrippale est recommandée. Sont ainsi concernées notamment les personnes de 65 ans et plus, les femmes enceintes quel que soit le trimestre de la grossesse, les personnes (y compris les enfants à partir de 6 mois) atteintes de pathologies chroniques) et leur entourage ainsi que les personnes atteintes d'obésité.

ÉLECTIONS

Inscrivez-vous sur les listes électorales

En 2017, les Chevillais seront invités à voter à l'occasion des élections présidentielles (23 avril et 7 mai) et législatives (11 et 18 juin). Les ressortissants français âgés de 18 ans révolus qui souhaitent s'inscrire sur les listes électorales doivent se présenter en mairie munis d'un titre d'identité et d'un justificatif de domicile.

* **Renseignements :** service Élections (88, avenue Général de Gaulle 01 45 60 19 18 / 18 61)

* **Inscription en ligne sur le site www.ville-chevilly-larue.fr (Vos-services-publics/Services-en-ligne)**

OFFRES D'EMPLOI

La ville de Chevilly-Larue recrute

- * Un(e) assistante sociale du personnel
- * Des agents de surveillance de la voie publique pédestre et équestre
- * Un(e) instructeur droit des sols au service Urbanisme
- * Un(e) animateur(trice) social(e) au service municipal de la Jeunesse
- * Un(e) directeur(trice) adjoint des Ressources humaines
- * Un(e) responsable adjoint(e) à la médiathèque

Envoyer CV et lettre de motivation à : Madame la Maire - 88, avenue du Général de Gaulle - 94669 Chevilly-Larue cedex.
Toutes ces annonces sont consultables en intégralité sur le site Internet de la ville : www.ville-chevilly-larue.fr dans la rubrique Offres d'emploi. Renseignements auprès de la direction des Ressources humaines (01 45 60 19 91).

HÔTEL DE VILLE

88, AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE - 01 45 60 18 00
* **lundi, mercredi et jeudi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h30**
* **mardi de 13h30 à 18h30**
* **vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h**
* **samedi de 8h45 à 12h pour les services municipaux de l'État-civil/ Élections, de l'Action sociale et de l'Enfance.**

COLLECTE DES EMCOMBRANTS 2016

SECTEUR 1 : 5 OCTOBRE ET 2 NOVEMBRE

SECTEUR 2 : 19 OCTOBRE

SECTEUR 3 : 26 OCTOBRE

Attention les encombrants doivent être déposés le plus tard possible ou le jour même de la collecte avant 7h30.

DÉCHETS RECYCLABLES COLLECTE 2016

PROCHAINES COLLECTES BACS JAUNES

Secteur 1 & 3A : tous les mardis

Secteur 2 & 3B : tous les jeudis

PROCHAINES COLLECTES BACS VERTS

Secteur 1 & 3A : les mercredis 5, 19 octobre

et le 2 novembre

Secteur 2 & 3B : les mercredis 12 et 26 octobre

Si vous ne connaissez pas votre secteur, vous pouvez appeler le service municipal de l'Environnement : 01 45 60 19 86 ou 89. Le calendrier complet de l'année 2016 ainsi que le plan des secteurs sont disponibles en téléchargement sur : www.ville-chevilly-larue.fr - rubrique Territoires et projets.



PROCHAINE DATE : MARDI 25 OCTOBRE 2016 DE 15H A 18H30

PERMANENCES DES ÉLU(E)S

* **Stéphanie Daumin,** Maire, sur rendez-vous au 01 45 60 18 00. Possibilité de laisser un message pour que la Maire vous rappelle.

* **Nora Lamraoui-Boudon,** 1^{ère} Maire-adjointe déléguée à l'Enseignement, à l'Enfance et à la Restauration municipale et à la Coordination du projet éducatif local : sur rendez-vous au 01 45 60 18 25

* **André Deluchat,** Maire-adjoint délégué aux Finances et aux Transports collectifs : sur rendez-vous au 01 45 60 18 01 (les lundis de 17h à 19h).

* **Hermine Rigaud,** Maire-adjointe déléguée à l'Action sociale et solidarités et aux Politiques en faveur des retraités et des personnes handicapées : sur rendez-vous au 01 45 60 18 07 (les mercredis matins de 9h à 12h).

* **Laurent Taupin,** Maire-adjoint délégué au Développement durable et économique, à l'Emploi, à l'Insertion et à la Coordination de l'Agenda 21 : sur rendez-vous au 01 45 60 19 63 (les mercredis de 9h à 11h).

* **Patrick Blas,** Maire-adjoint délégué aux Sports, à la Tranquillité et sécurité publique, aux Fêtes et cérémonies et aux Relations avec les anciens combattants : sur rendez-vous au 01 45 60 19 63

* **Élisabeth Lazon,** Maire-adjointe déléguée à la Culture et au patrimoine : sur rendez-vous au 01 45 60 19 87.

* **Christian Nourry,** Maire-adjoint délégué au Logement : sur rendez-vous au 01 45 60 18 53.

* **Dominique Lo Faro** Maire-adjoint délégué à la Vie associative : sur rendez-vous au 01 45 60 18 01.

* **Charlotte Régina** Maire-adjointe déléguée à la petite enfance, aux actions de prévention et de la lutte contre les discriminations et aux actions en faveur de la paix et de la parentalité : sur rendez-vous au 01 45 60 18 25 (les jeudis matins).

* **Christian Hervy** Conseiller municipal : sur rendez-vous au 01 45 60 18 00.

* **Jean-Paul Homasson,** Conseiller municipal délégué à la Coopération décentralisée jumelages et à la Prévention santé : sur rendez-vous au 01 45 60 19 63 (prévention-santé) ou au 01 45 60 19 02 (jumelages).

* **Génaro Suazo,** Conseiller municipal délégué à la Gestion des bâtiments publics : sur rendez-vous au 01 45 60 18 25.

* **Vincent Phalippou,** Conseiller municipal délégué à la Gestion de l'espace public (voirie, assainissement, espaces verts) : sur rendez-vous au 01 45 60 18 25.

* **Renaud Roux,** Conseiller municipal délégué à la Collecte et au traitement des déchets et à la Gestion publique de l'eau : sur rendez-vous au 01 45 60 18 25.

* **Barbara Lorand-Pierre,** Conseillère municipale déléguée à la Jeunesse : sur rendez-vous au 01 45 60 18 25.

* **Régine Boivin** Conseillère municipale déléguée à l'Économie sociale et solidaire et aux Commerces : sur rendez-vous au 01 45 60 19 63.

* **Murielle Desmet,** Conseillère municipale déléguée à l'Espace dynamique d'insertion de la Ferme du Saut du Loup et aux Actions intergénérationnelles : sur rendez-vous au 01 45 60 18 01.

* **Jean-Jacques Bridey,** Député, sur rendez-vous au 01 49 84 57 57 (du mardi au jeudi de 10h à 12h). jjbridey@assemblee-nationale.fr

* **Richard Dell'Agnola et Patricia Korchef-Lambert** Conseillers départementaux Les 1^{ers} samedis du mois de 10h à 12h à l'ancienne mairie et sur rendez-vous au 01 48 92 42 01.